



PLAN DE DEVELOPPEMENT LOCAL

COMMUNE DE VOUGBA-BALIFONDO



République Centrafricaine, Janvier 2026

CONDUIT PAR

EN PARTENARIAT

AVEC LE SOUTIEN

IMPACT Shaping practices
Influencing policies
Impacting lives

AGORA Localised Response
Inclusive Recovery
Effective Stabilisation



Avec la participation de





TABLE DES MATIÈRES

Résumé exécutif.....	3
Liste des acronymes	6
Contexte	8
Méthodologie AGORA	9
Présentation de la commune de Vougba-Balifondo	12
Historique	12
Caractéristiques géographiques et démographiques	13
Diagnostic territorial	17
Cartographie des acteurs	17
Services de base	19
Eau	19
Hygiène et assainissement	25
Education	27
Santé	32
Commerce et marchés locaux	37
Activités économiques	41
Agriculture	42
Elevage	44
Autres activités	46
Gouvernance locale	48
Présentation	48
Le rôle de la municipalité dans la mise en œuvre du plan de développement local (PDL)	49
Diagnostic Institutionnel	50
Justice et cohésion sociale	54
Planification du développement	57



Résumé exécutif

Vougba-Balifondo est une commune de la sous-préfecture de Bangassou, chef-lieu de la préfecture du Mbomou, en République centrafricaine.¹

L'aperçu des besoins humanitaires de 2024 a montré un besoin accru des populations de la sous-préfecture de Bangassou en termes d'accès aux services de santé, eau, hygiène et assainissement.² De plus, au cours de l'année 2024, des déplacés peuls centrafricains ayant fui la crise au Soudan du Sud se sont installés dans la commune de Vougba-Balifondo, notamment dans le village de Barama 2.

Dans ce contexte, la pression au niveau des services et des infrastructures sociocommunautaires de base s'est accentuée dans la commune de Vougba-Balifondo. Leur réhabilitation et restructuration deviennent un enjeu de plus en plus pressant pour les autorités de la commune afin de répondre aux besoins des populations rurales.

IMPACT, en partenariat avec Acted, sur une demande de la commune adressée à Acted, a conduit une évaluation territoriale dans les trois (3) secteurs de la commune en vue d'élaborer un Plan de Développement Local (PDL). Ce PDL vise à appuyer la municipalité, les acteurs locaux et autres acteurs impliqués dans la planification et la coordination des initiatives de développement local. Il peut servir de support stratégique pour orienter les actions prioritaires, mobiliser les ressources et assurer une réponse cohérente et durable aux besoins identifiés par la communauté.

L'évaluation a été réalisée selon une approche mixte, combinant la collecte de données quantitatives et qualitatives, ainsi que des outils de cartographie. Cette cartographie a permis la réalisation d'une carte de couverture des infrastructures sociocommunautaires de base utilisées par les habitants des trois (3) secteurs d'étude. L'analyse tirée des entretiens avec les informateurs clés (IC) et qualitatifs est indicative des tendances au niveau de la commune.

¹ Institut Centrafricain des Statistiques des Etudes Economiques et Sociales (ICASEES) : [Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2003](#).

² Environ 73.52% des ménages ont rapporté que certains groupes n'ont pas accès aux services de santé, le principal obstacle étant le manque de moyens financiers (29.26%). Également, 36.05% ménages n'ont pas accès à l'eau pour boire et la principale source d'eau potable utilisée est l'eau du forage (54.04%) et 65.60% de ménages n'ont pas accès à l'eau. A cela s'ajoutent 58.08% de ménages qui n'ont pas accès aux latrines / toilettes.



Résultats clés

Éducation

La commune compte 15 établissements scolaires, dont cinq sont des bâtiments en dur et 10 des hangars traditionnels en matériaux non durables. Les écoles sont fonctionnelles mais manquent de matériel éducatif, d'équipements et de personnel qualifié.

Les priorités identifiées dans le domaine de l'éducation étaient orientées vers le remplacement des 10 hangars traditionnels en matériaux non durables vers des bâtiments scolaires en matériaux durables et la réhabilitation de 3 établissements scolaires endommagés (un à l'école Barama et deux à l'école Vougba), dotation en matériel didactique, formation et prise en charge des maîtres-parents, construction de points d'eau et latrines.

Santé

La commune dispose de six structures de santé, dont quatre sont réellement fonctionnelles. Les services de santé y sont payants et souffrent d'un manque de médicaments et d'équipements médicaux essentiels.

Les priorités identifiées incluent la construction de postes de santé dans la commune, notamment dans le village Aguisorseck (secteur 1) et dans plusieurs localités du secteur 3, ainsi que la construction d'une maternité au centre de santé de Mbalazimé et de salles d'hospitalisation au centre de santé de Vougba. Par ailleurs, la réhabilitation de l'ensemble des structures sanitaires fonctionnelles a été évoquée, avec un accent particulier sur l'agrandissement des bâtiments, les travaux de peinture, d'électricité, la rénovation des toitures et des plafonds. Les participants ont également souligné la nécessité de dotations en médicaments et en équipements biomédicaux, la formation et la prise en charge du personnel soignant, ainsi que l'affectation de ressources humaines qualifiées.

Eau, Hygiène et Assainissement

En termes de disponibilité, la commune compte 225 points d'eau, dont 20% non fonctionnels. Le nombre des points d'eau est insuffisant et la majorité est mal entretenue. Concernant les latrines, ces dernières existent généralement au niveau des formations sanitaires et des établissements scolaires.

Les priorités identifiées au moment de l'évaluation concernaient la construction, réhabilitation et aménagement des sources d'eau, mise en place de comités de gestion, construction de latrines communautaires et familiales.

Commerce et Marchés Locaux

Il existe deux marchés hebdomadaires dans la commune, dont un au village Mbalazimé dans le secteur 1 (ouvert chaque lundi) et un autre au village Yongossaba dans le secteur 2 (ouvert



chaque mercredi), mais qui manquent d'infrastructures durables et d'espaces suffisants pour les commerçants. Le secteur 3 ne dispose d'aucun marché au moment de la réalisation de l'évaluation.

Les priorités identifiées étaient liées à la construction d'infrastructures sur les marchés, réhabilitation des routes et des ponts pour faciliter l'approvisionnement des deux marchés, le renforcement de capacités des acteurs économiques sur l'éducation financière et l'entrepreneuriat, la mise en place de systèmes de micro-crédit et installation d'un marché dans le secteur 3.

Agriculture

L'agriculture est la principale activité économique, mais les agriculteurs manquent de matériels adéquats et de semences de qualité avec une capacité de germination acceptable. Ils ont également une connaissance limitée sur des techniques agricoles.

Les principales priorités sont en lien avec la formation des membres des groupements agricoles, la dotation en intrants (outils aratoires, semences et produits de traitement), la construction de magasins de stockage, et l'organisation de foires agricoles.

Élevage

L'élevage est pratiqué de manière extensive, principalement pour les petits ruminants et la volaille. Les éleveurs manquent de moyens pour construire des enclos et de produits vétérinaires.

Les priorités du domaine d'élevage concernent la formation des éleveurs, la dotation en animaux, la construction et l'équipement d'une pharmacie vétérinaire et l'appui à la construction d'enclos.

Gouvernance locale, justice et cohésion sociale

Les acteurs de la gouvernance existants dans la commune sont le maire, les chefs de villages, les leaders communautaires (les représentants des femmes et jeunes) et les leaders religieux. De plus, il existe une justice traditionnelle dans la commune, assurée par les conseils villageois ou les chefs de village, à travers des conciliations à l'amiable (réparations et médiations locales). Concernant la cohésion sociale, toutes les ethnies, les communautés hôtes et retournées de la commune cohabitent ensemble, utilisent les mêmes services de base et parlent le même patois.

En termes de priorités, le renforcement des capacités des acteurs de la gouvernance dans la gestion de la commune, des appuis logistiques et en fournitures de bureau pour la mairie, la structuration et la construction des locaux pour les organisations de la société civile (OSC) présentes dans la commune ont été sollicités.



Liste des acronymes

ACDA : Agence centrafricaine de développement agricole

AGR : Activités génératrices de revenus

ANDE : Agence nationale pour le développement de l'élevage

ANEA : Agence nationale de l'eau et de l'assainissement

APE : Association des parents d'élèves

ATPC : Assainissement total piloté par la communauté

AVEC : Association villageoise d'épargne et de crédit

COGES : Comité de Gestion

COOPI : Cooperazione internazionale

CPN : Consultation prénatale

CPON : Consultation post-natale

CORDAID³ : Catholic Organization for Relief Development and Aid

EHA : Eau, hygiène et assainissement

FGD : Focus Group Discussions (Groupe de discussions)

FOSA : Formation sanitaire

IC : Informateur Clé

MSF : Médecins Sans Frontière

OCHA : Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires

OFCA : Organisation des Femmes Centrafricaines

OIM : Organisation internationale pour les migrations

ONG : Organisations Non-Gouvernementales

OSC : Organisation de la Société Civile

PAM : Programme Alimentaire Mondial

PDL : Plan de développement Local

PDS : Président de la Délégation Spéciale

PDI : Personnes déplacées internes

³ CORDAID n'était plus présente en RCA au moment des évaluations.



VBG : Violence Basée sur le Genre

UNOPS : Bureau des Nations unies pour les services d'appui aux projets.



INTRODUCTION

Contexte

La République centrafricaine (RCA) a été marquée par une décennie de conflits armés et d'instabilité politique, entraînant un déficit d'investissements dans des infrastructures socioéconomiques et services de base maintenant la RCA dans un cycle de fragilité extrême. L'aperçu des besoins humanitaires de 2024⁴, estimait qu'environ 3 millions de personnes étaient extrêmement vulnérables cette année-là, soit une diminution de 17% par rapport à 2023⁵. Cette diminution s'expliquerait par la distinction, introduite dans le HNO 2024, entre les besoins humanitaires et les besoins structurels. Les besoins humanitaires principaux étaient dans les secteurs de l'eau, l'hygiène et l'assainissement (2 millions de personnes dans le besoin), la sécurité alimentaire (2,5 millions de personnes dans le besoin), la santé (environ 2 millions de personnes dans le besoin) et la protection (2 millions de personnes dans le besoin). Bien que la diminution des besoins humanitaires semble refléter une avancée de la RCA vers un contexte de développement, le nombre de déplacements internes reste équivalent à des périodes de crise aigüe. On comptait en effet en 2024 521 857 personnes déplacées internes (PDI), un chiffre en constante croissance depuis janvier 2024 et dépassant les prévisions initiales⁶.

Dans la sous-préfecture de Bangassou, selon l'analyse multisectorielle des besoins (MSNA) conduite par REACH en 2024, 62% des ménages ont rapporté avoir subi un choc affectant significativement leurs revenus. Ces ménages ont notamment mentionné (i) des dépenses irrégulières de santé (29%), (ii) des pluies irrégulières (28%), (iii) une baisse de prix des produits vendus (9%) et (iv) des maladies ou mort du bétail (7%) comme étant les principales causes de ce choc⁷. De plus, dans la sous-préfecture de Bangassou plusieurs ménages étaient dans le besoin humanitaire, notamment : (i) 94% dans le secteur de l'eau hygiène et assainissement, (ii) 68% dans le secteur de la sécurité alimentaire, (iii) 48% dans le secteur de la santé et (iv) 40% dans le secteur de l'éducation⁸.

Tenant compte de ces chiffres et les constats mentionnés plus haut, une intervention visant à stabiliser la zone de Bangassou apparaît nécessaire. Celle-ci devrait s'appuyer sur une approche de relèvement intégrée, combinant actions humanitaires et soutien à la résilience des communautés et des territoires. C'est dans cette optique que les ONG Acted et Impact Initiatives ont déployé leur initiative conjointe AGORA, créée en 2016, pour renforcer la résilience territoriale de la commune de Vougba-Balifondo, située dans la sous-préfecture de Bangassou, préfecture du Mbomou. La contribution d'Impact Initiatives dans ce partenariat avec Acted repose sur l'élaboration d'un Plan de Développement Local (PDL), basé sur une évaluation de l'accès aux services et infrastructures de base ainsi que des opportunités de réponse. Ce PDL s'inscrit dans la trajectoire de développement décrite dans le Plan National

⁴ OCHA, *Aperçu des besoins humanitaires (HNO) 2024, République Centrafricaine (RCA)* .

⁵ OCHA, *HNO 2024, RCA* .

⁶ OIM, *DTM Round 21, RCA* .

⁷ REACH, *Evaluation multisectorielle des besoins (MSNA) 2024, Table d'analyse des données, (12 juin – 31 août 2024)* .

⁸ REACH, *MSNA 2024, Analyse MSNI, décembre 2024* .



de Développement (PND) 2024-2028, appuyant le passage du relèvement au développement durable et inclusif. Le PND définit une trajectoire de développement sur un horizon de 5 ans et plus, qui consiste, à partir d'une interrelation entre les différents secteurs, à asseoir les bases d'une croissance économique endogène fondée sur un secteur primaire qui garantit la souveraineté alimentaire, le développement du tissu industriel basé sur la transformation des produits locaux, le plein emploi productif avec au cœur le développement du capital humain, un travail décent et la réduction de la pauvreté, le développement du secteur privé et une économie résiliente soutenue par une gestion transparente et moderne des finances publiques.

Méthodologie AGORA

AGORA est une initiative conjointe des ONG internationales Acted et Impact Initiatives, spécialisée dans les évaluations territoriales.

Lors de cette recherche, l'équipe AGORA a conduit un diagnostic territorial en deux phases dans la commune de Vougba-Balifondo. La première phase a été réalisée dans les secteurs 1 et 2 entre le 24 septembre et le 21 octobre 2024. Les ateliers de planification et de validation se sont déroulés les 11 et 12 décembre puis le 16 et le 17 décembre 2024. Le choix de ces deux premiers secteurs lors de la première phase se justifie à la fois par la forte densité de population, des contraintes budgétaires et une période limitée allouée à la mise en œuvre des activités.

À la suite de l'obtention d'un financement supplémentaire, une seconde phase a été conduite dans le secteur 3 du 15 au 27 octobre 2025. Les ateliers de planification et de validation se sont déroulés dans ce secteur du 24 au 25 novembre 2025.

Les évaluations ayant conduit à l'élaboration du présent Plan de Développement Local (PDL) ont été menées selon une approche méthodologique mixte, combinant des outils quantitatifs et qualitatifs.

Le volet quantitatif s'est appuyé sur l'administration d'un questionnaire auprès des gestionnaires et/ou des usager-es des différentes infrastructures concernées, totalisant 217 enquêtes réalisées.

Le volet qualitatif a, quant à lui, reposé sur l'organisation de 24 groupes de discussion, dont dix groupes mixtes et quatorze groupes non mixtes. Par ailleurs, un questionnaire semi-structuré a été mobilisé : 14 entretiens ont été conduits auprès des IC intervenant au sein des autorités municipales et locales, et 10 entretiens de diagnostic institutionnel ont été réalisés auprès de la mairie de Vougba-Balifondo ainsi que des organisations de la société civile (OSC).

Ces évaluations se sont alignées sur les étapes décrites dans l'arrêté définissant les normes minimales d'élaboration des PDL en RCA. Ces étapes comportent :



- L'engagement formel de la commune, matérialisé par une demande adressée à l'ONG Acted pour l'élaboration d'un PDL portant accusé de réception en date du 20 août 2025 ;
- Le pré-diagnostic (avec évaluation externe des caractéristiques physiques, géographiques, institutionnelles, socioéconomiques et de la vulnérabilité climatique de la commune) ;
- Le diagnostic participatif ;
- La formulation du PDL ;
- La validation technique ;
- La validation administrative ;
- L'adoption du PDL ;
- La validation administrative.

Les différentes étapes réalisées se présentent comme suit⁹:

Première étape : Diagnostic territorial

Approche individuelle

- 14 entretiens avec les autorités locales des 3 secteurs de la commune évaluée.
- 10 entretiens de diagnostic avec les acteurs institutionnels et OSC.
- 217 enquêtes auprès des gestionnaires des services sociocommunautaires de base.

Approche collective

- 6 ateliers de cartographie participative.
- 7 groupes de discussion avec les acteurs des filières économiques.
- 11 groupes de discussion avec les membres de la communauté.

Deuxième étape : Planification et validation des données

Cette étape consiste à présenter à toutes les parties prenantes les résultats des évaluations réalisées, identifier en commun accord les besoins prioritaires et proposer des pistes de solutions pour y remédier.

Troisième étape : Elaboration du PDL

Une fois le PDL rédigé et validé par le siège IMPACT, il sera remis à Acted (partenaire d'exécution), aux autorités sous-préfectorales de Bangassou et aux autorités municipales de la commune de Vougba-Balifondo. Ce document sera également partagé dans la communauté humanitaire et publié sur les réseaux sociaux et le site IMPACT. Le but de cette dissémination est de permettre aux acteurs de l'aide humanitaire d'orienter leurs interventions afin d'apporter des réponses adaptées aux besoins identifiés. Pour les autorités sous-préfectorales et

⁹ [Termes de références de la recherche AGORA dans la commune de Vougba-Balifondo](#)



communales, le PDL servira de document de plaidoyer pour la recherche de financements en vue de combler les gaps restants après la mise en œuvre des activités par Acted.

Le présent PDL constitue ainsi une feuille de route détaillant les priorités identifiées par la communauté, accompagnées de pistes de solutions concrètes et précises sur le plan technique et stratégique. L'ensemble des affirmations figurant dans ce document est basé sur l'analyse des données collectées sur une période définie, grâce à la conduite d'entretiens individuels et de groupes de discussion.

Limites de l'étude

Les outils méthodologiques utilisés ont permis d'obtenir une représentation des besoins et des dynamiques locales. Toutefois, cette représentation demeure indicative en raison du temps imparti et des contraintes pratiques rencontrées. Les données qualitatives recueillies fournissent ainsi une indication de la situation au moment de l'enquête, tandis que la collecte quantitative a couvert la quasi-totalité des infrastructures de services de base de la commune, sous réserve que les gestionnaires (IC) soient en mesure de partager des informations sur leur fonctionnement.



Présentation de la commune de Vougba-Balifondo

Historique

Vougba-Balifondo est une commune rurale de la préfecture du Mbomou, en République centrafricaine. Elle se situe au Nord-Est de la ville de Bangassou, chef-lieu de la préfecture et constitue l'une de ses quatre (4) communes¹⁰. La ville principale est établie au village Vougba, situé au centre de la commune à une distance de 50 Km de Bangassou. Elle constitue également la localité la plus dynamique, en raison des cultures de rente (café et coton) qui y étaient pratiquées autrefois. Les principales ethnies de peuplement de la commune sont : Nzakara, Zandé, Yakpa, Kpatere, Yakoma et Langba. Il a été également rapporté lors des entretiens avec les autorités locales, la présence de quelques groupes minoritaires des ethnies Banda, Gbaya et Ngbougou. Ces communautés cohabitent harmonieusement, entretiennent de bonnes relations et exercent les mêmes activités.

Selon les autorités locales, le nom de la commune proviendrait de la combinaison des noms des deux premiers chefs de cantons de la commune, qui s'appelaient respectivement Vougba et Balifondo. La commune était autrefois connue sous le nom de Babala-Mbari, sous la domination d'un sous-groupe de l'ethnie Nzakara appelé Vougbandji. À la suite d'un désaccord au sein du groupe Vougbandji, un homme nommé Vougba fut choisi comme premier chef de canton de la commune, puis Balifondo comme son successeur. C'est ainsi que la commune a été renommée Vougba-Balifondo.

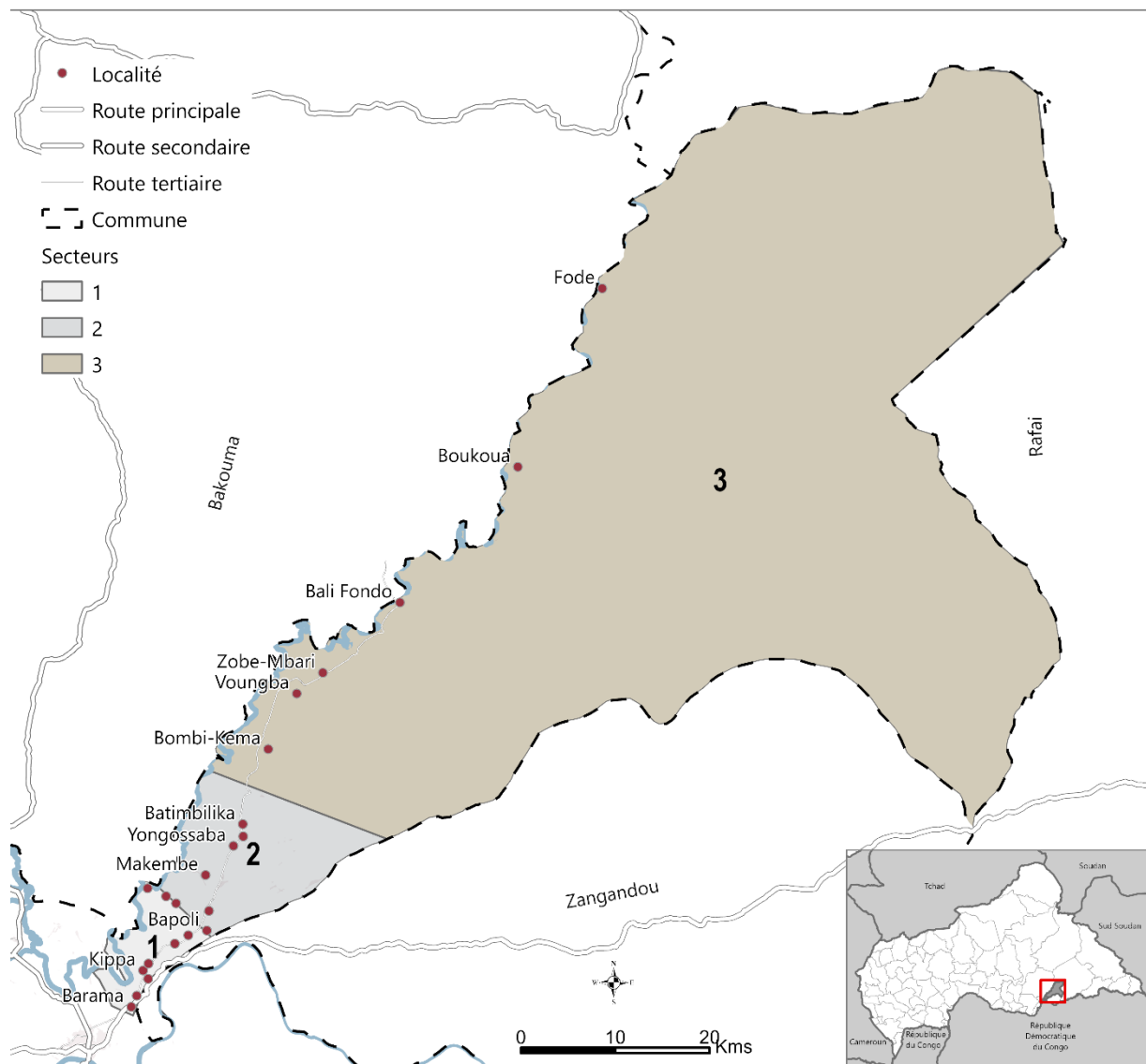
¹⁰ Institut Centrafricain des Statistiques des Etudes Economiques et Sociales (ICASEES) : [Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2003](#)



Caractéristiques géographiques et démographiques

Le nombre estimé de la population, basé sur le recensement municipal de 2023, varie entre 10 000 et 12 000 habitants.

Carte de la commune de Vougba-Balifondo



Le centre administratif de la commune est situé à Vougba et abrite le bâtiment de la mairie, unique institution de la commune.

Sur le plan administratif, la commune de Vougba-Balifondo a été subdivisée en 3 secteurs délimités par la mairie, à savoir :

- Secteur 1 composé de 19 villages,
- Secteur 2 contenant 17 villages,
- Secteur 3 comportant 8 villages.



Les données démographiques fournies par le maire, datant du recensement municipal réalisé en 2020 ont montré que le secteur 1 comptait 5 366 habitants, 4 765 habitants pour le secteur 2 et 1 865 habitants pour le secteur 3. La première phase de la recherche réalisée a couvert les secteurs administratifs 1 et 2 de la commune. Le choix a été porté sur ces deux secteurs pour des raisons d'efficacité opérationnelles (les secteurs les plus densément peuplés) et temporelles. La seconde phase du projet a mis en lumière les données du secteur 3 afin d'avoir des informations actualisées sur l'ensemble des trois secteurs de la commune.

Les participants des différents groupes de discussion ont rapporté qu'en plus des 16 villages du secteur 2, il y aurait un nouveau village constitué de populations peules retournées dont le chef aurait été intronisé depuis 2022, ce qui ferait un total de 17 villages dans ce secteur au moment des collectes. Les secteurs 1 et 3 étaient composés respectivement de 19 et 8 villages. Selon les participants, il n'y a pas de délimitations bien définies entre les différents secteurs et villages de la commune : les villages sont séparés par des frontières traditionnelles comme des petites portions de forêts, des cuirasses (une formation rocheuse couvrant une vaste étendue), des collines et des marigots (cours d'eau). Il a été également rapporté que parfois les divisions des villages dans les trois secteurs de la commune ont été faites par le maire en fonction du nombre élevé d'habitants y résidant. Par ailleurs, il est ressorti de tous les ateliers de cartographie qu'aucun village des trois secteurs n'était constitué par une catégorie donnée de population, toutes les ethnies de la localité sont dispersées dans les différents villages. Seul le village de Madina 3 dans le secteur 2, est constitué majoritairement de retournés peuls.¹¹ En termes de croissance démographique, les participants aux ateliers de cartographie dans le secteur 3 ont rapporté que la commune a connu une augmentation du nombre d'habitants dans cette dernière décennie. Le village Balifondo 2 a été particulièrement cité comme le village du secteur 3 ayant connu une forte natalité durant les deux dernières années.

Les IC ont également rapporté que l'historique des déplacements de population dans la commune remontait aux années 2013 et 2014, à la suite des crises politiques ayant affecté le pays. De nouveaux déplacements ont été observés en 2014, puis en 2016 et 2017, avec l'arrivée de populations déplacées de Bangassou, Bakouma et du village Fodé fuyant les incursions des groupes armés dans leurs localités. Plus récemment, en 2024, des déplacés peuls ayant fui la crise au Soudan du Sud se sont installés dans la commune, notamment dans le village de Barama 2. Un autre mouvement récent rapporté a été celui de quelques habitants de certains villages du secteur 3, à la suite de l'intrusion des groupes armés dans la localité. Cependant, selon les groupes de discussion réalisés, il n'y a eu aucune crise dans la commune de Vougba-Balifondo au cours des deux dernières années, donc aucun mouvement de population au sein de la commune.

Les groupes de discussion menés avec les membres de la communauté ont montré que les habitants de la commune de Vougba-Balifondo circulaient librement dans la commune et vers d'autres localités.

Les principaux axes routiers utilisés par les populations sont :

- Axe Bangassou – Vougba : en vélos, motos et véhicules ;

¹¹ D'après les entretiens menés avec les autorités locales, une localité est érigée en village lorsqu'elle compte au moins 200 habitants, conformément à la loi 21 relative aux circonscriptions administratives.



- Axe Bangassou - Vougba – Fodé : en motos et vélos ;
- Axe Bangassou - Vougba - Bakouma : en motos et vélos ;
- Axe Bangassou - Vougba - Fodé - Rafaï : en vélos et motos ;
- Axe Bangassou - Barama - Rafaï : en vélos, motos et véhicules ;
- Axe Bangassou - Mbalazimé - Yougofongo - Rafaï : en vélos, motos et véhicules ;
- Axe Bangassou - Aguisorseck - (rivière Mbari) - Bakouma : seulement en vélos.

Selon les participants interrogés lors des groupes de discussion, ces axes routiers sont parfois inaccessibles pour diverses raisons. Il a été rapporté que l'axe Bakouma est parfois inaccessible à cause de la présence des groupes armés, tandis que d'autres axes sont difficiles d'accès pendant la saison pluvieuse, à cause de la poussée importante d'herbes et le mauvais état des ponts mais sont parfois praticables à vélo, moto ou à pied. C'est par exemple le cas de l'Axe Bangassou - Vougba - Fodé qui était fermé au moment de l'évaluation, seuls les vélos et motos pouvaient y circuler.



Diagnostic territorial

**Commune de Vougba-
Balifondo**



Diagnostic territorial

Cartographie des acteurs

Plusieurs acteurs ont été identifiés au cours de cette évaluation. Ils ont été répartis en différentes catégories, notamment les acteurs institutionnels, la société civile, les acteurs économiques, ainsi que les partenaires de l'aide humanitaire et du développement. Pour de plus amples détails, veuillez consulter les deux tableaux ci-dessous :

Tableau 1 : Les acteurs clés de la commune

Acteurs	Rôles et responsabilités
Mairie	<p>Veiller au bon fonctionnement de la commune en jouant un rôle central dans la gouvernance locale et le développement de la commune ;</p> <p>Contribuer au maintien de la sécurité et de la salubrité publique, tout en mobilisant des ressources financières auprès de l'État, des partenaires et des ONG ;</p> <p>Assurer la gestion administrative, notamment la tenue de l'état civil et la mise en œuvre des décisions du conseil Contrôler la gestion du marché en collectant des taxes, etc. Assurer la planification et le suivi des initiatives de relèvement et de développement local, en veillant à identifier les besoins prioritaires et à coordonner les acteurs ; Superviser les services essentiels tels que l'accès à l'eau, l'assainissement, la voirie et la maintenance des infrastructures sociocommunautaires ; Garantir une gouvernance inclusive et durable en favorisant la participation citoyenne et la cohésion sociale.</p>
Bureau communal de la jeunesse	<p>Gérer tous les aspects liés à l'éducation des jeunes, notamment dans les domaines du civisme et de la citoyenneté, et veiller à l'implication des jeunes dans les processus de relèvement de la commune tels que les travaux d'assainissement et la réhabilitation des axes routiers.</p>
Organisation des femmes Centrafricaines (OFCA)	<p>Veiller sur l'autonomisation des femmes au niveau local en prenant des initiatives en matière d'activités génératrices de revenus afin d'accéder à l'émancipation et de contribuer au relèvement de la commune.</p>



Coordination des groupements agropastoraux et associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC)	Coordonner, sensibiliser sur les filières exercées par chaque groupement et association et plaider auprès des partenaires et bailleurs pour d'éventuels appuis à l'endroit de ces groupements et associations actifs.
Les acteurs d'aide extérieurs	Réalisation des projets liés à l'amélioration des infrastructures de base dans leurs différents domaines respectifs.

Tableau 2 : Partenaires d'aide humanitaire et du développement ayant travaillé dans la zone par le passé, selon leur secteur d'intervention (selon les informateurs clés interrogés, liste non exhaustive)

SECTEUR	ORGANISATION
Education	COOPI (construction d'un hangar amélioré comportant trois salles de classe à l'école Mbalazimé).
Santé	MSF (gratuité des soins pour les femmes enceintes, allaitantes et enfants de moins de 5 ans, ainsi que la prise en charge de la malnutrition).
WASH	World Vision (construction/réhabilitation de forages dans la commune et construction des latrines dans les écoles et établissements de santé).
Agriculture	Acted, CORDAID, Mercy-Corps et MINUSCA (distribution des semences). World Vision (distribution des semences et outils aratoires) UNOPS (appuis à la réalisation des champs écoles paysans, à travers la distribution des semences et outils).
Elevage	CORDAID (dotation des éleveurs en couples de caprins). World Vision (distribution de volailles aux éleveurs). MINUSCA (formation des éleveurs et distribution en cash pour l'achat des animaux). UNOPS (distribution de cash aux éleveurs pour l'achat des animaux).
Protection	World Vision (sensibilisation sur les VBG).
Infrastructures	Expertise France (construction d'un hangar durable sur le marché de Mbalazimé).
Abris	OIM (construction des abris aux membres de la communauté).

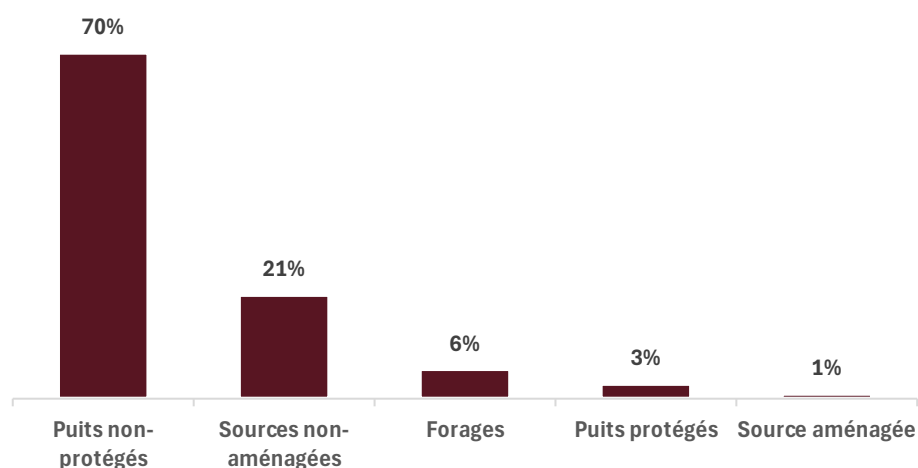
Services de base

Eau

1- Disponibilité et fonctionnalité des points d'eau

Les informations collectées sur les points d'eau ont été recueillies auprès des gestionnaires et usagers de points d'eau (un IC par point d'eau) via des outils quantitatifs (questionnaires Kobo). Les différentes enquêtes ont rapporté que les secteurs 1 et 2 de la commune comptaient 183 points d'eau au total. La typologie de points d'eau enquêtés et leur nombre sont présentés comme suit : 70% de puits traditionnels (non-protégés), 21 % de sources non aménagées, 6% de forages avec pompes à motricité humaine, 3% de puits protégés (cimentés) et 1% de sources aménagées.

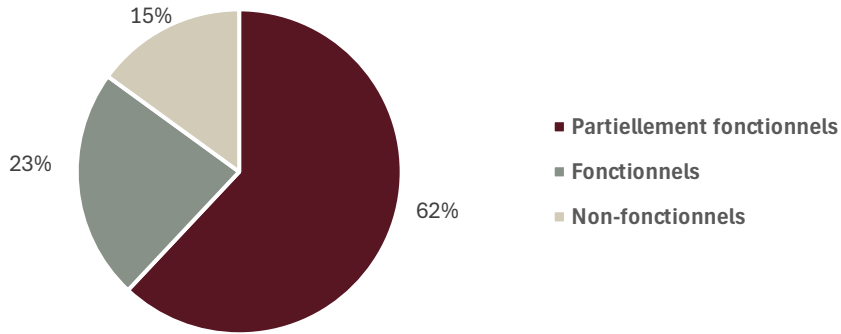
Typologie des points d'eau des secteur 1 et 2



Les résultats des analyses réalisées sur les points d'eau enquêtés par AGORA ont montré que 15 % étaient non fonctionnels, 62 % étaient partiellement fonctionnels et 23 % étaient totalement fonctionnels.

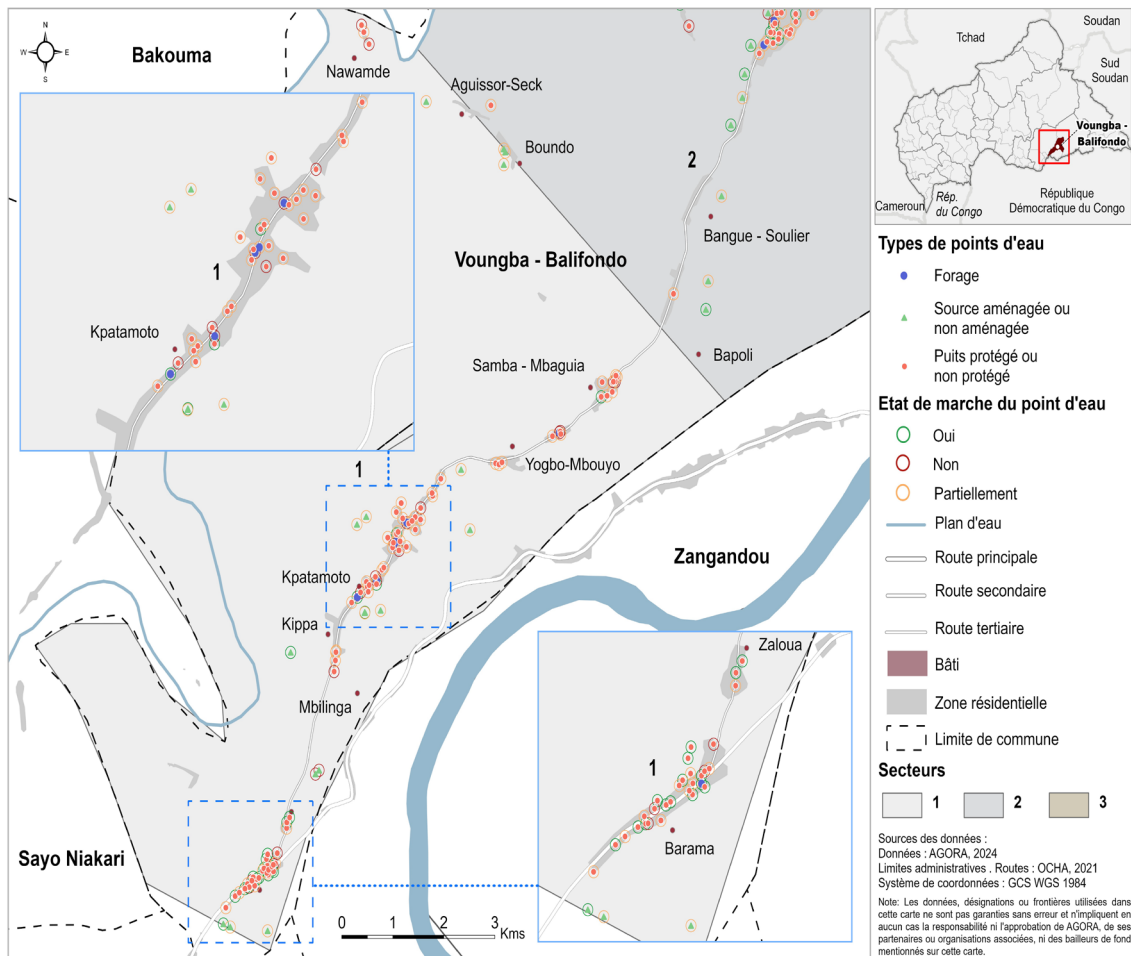


Fonctionnalité des points d'eau des secteurs 1 et 2



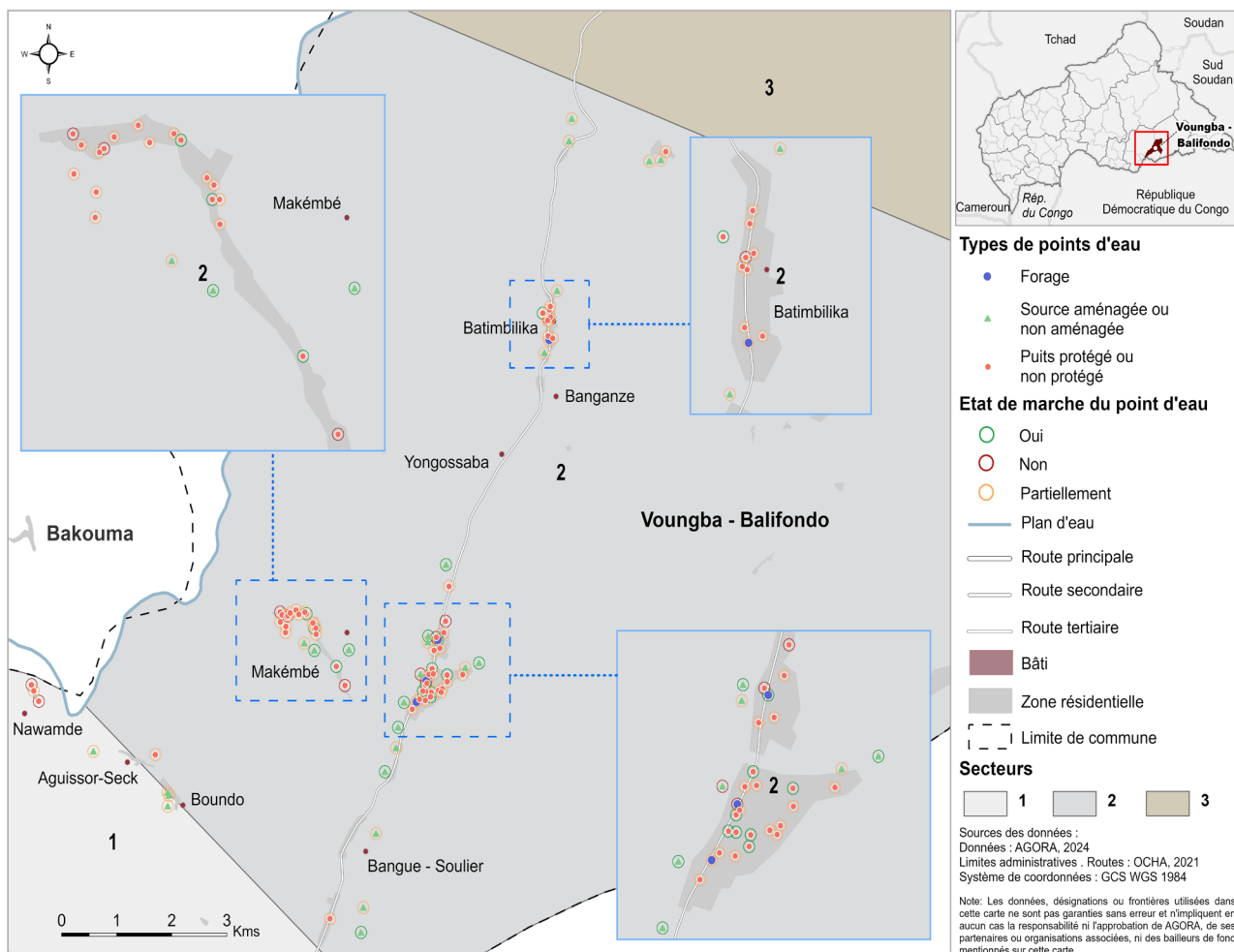
Les cartes ci-dessous illustrent la fonctionnalité des points d'eau utilisés par la population.

Secteur 1 :



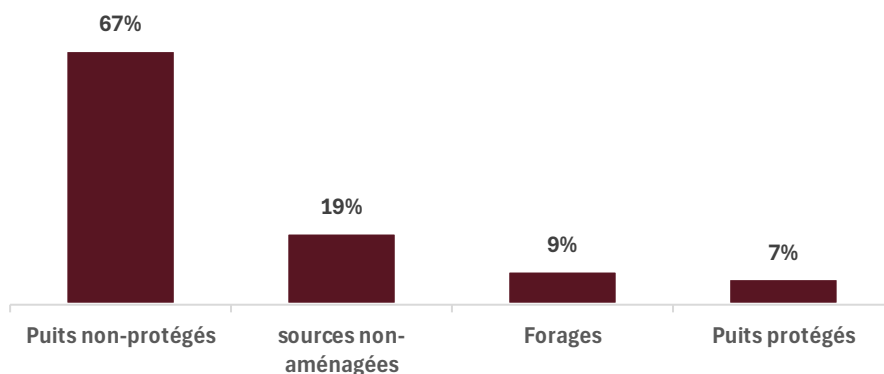


Secteur 2



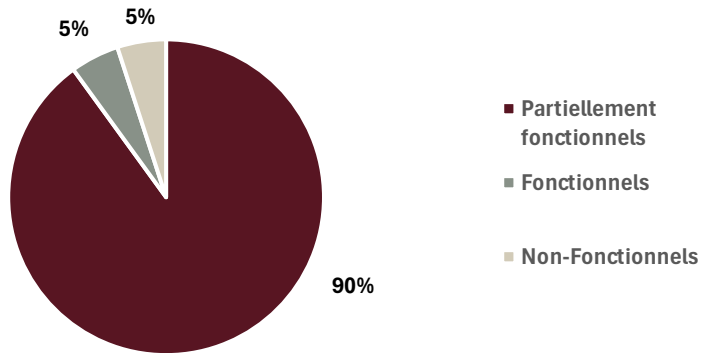
Dans le secteur 3, les résultats des enquêtes ont révélé un nombre total de 42 points d'eau, dont : 67 % de puits traditionnels (non protégés), 19 % sont des sources non aménagées, 9% de forages avec pompes à motricité humaine et 5 % sont des puits protégés (cimentés).

Typologie des points d'eau du secteur 3



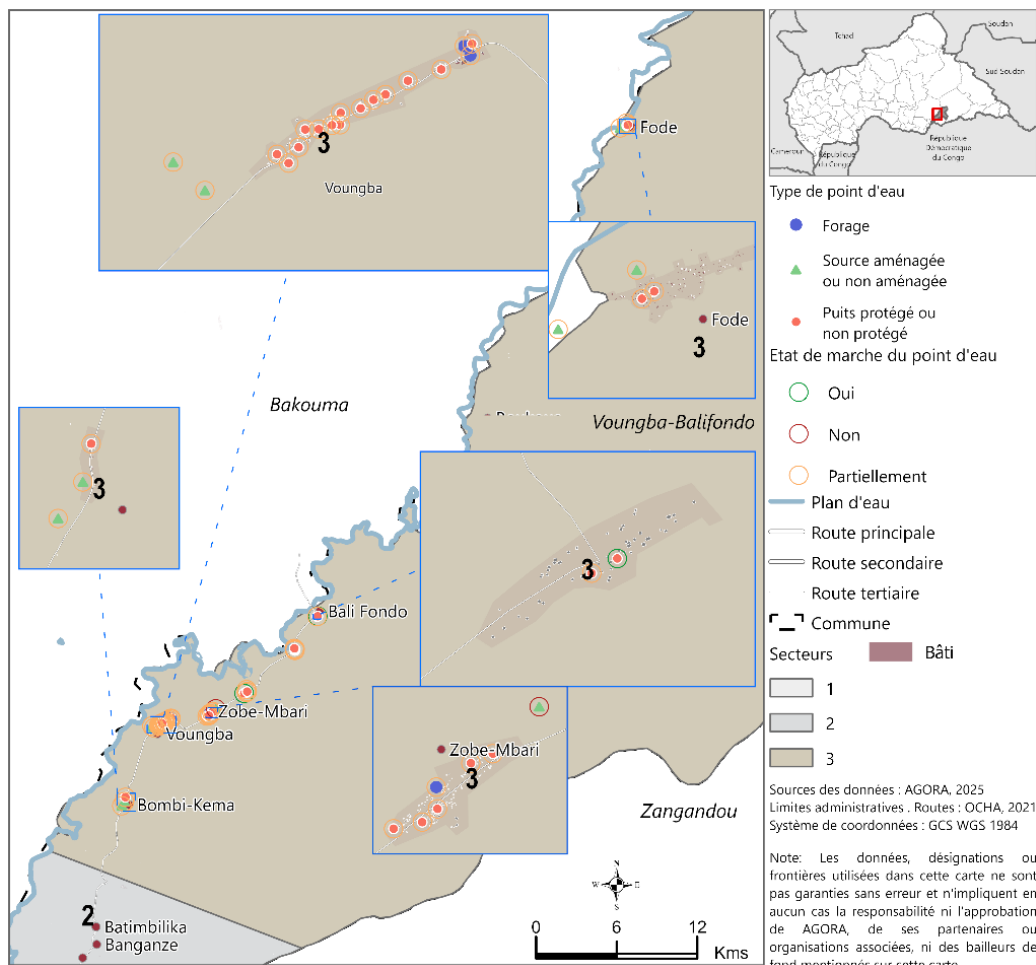
Parmi les points d'eau du secteur 3 : 5 % sont non fonctionnels, 90% sont partiellement fonctionnels et seulement 5 % sont totalement fonctionnels.

Fonctionnalité des points d'eau du secteur 3





Carte de la fonctionnalité des points d'eau du secteur 3



Dans l'ensemble, la non-fonctionnalité des points d'eau est principalement attribuée au faible débit lié à l'inaccessibilité de la nappe phréatique, aux travaux de foration superficielle, aux pannes récurrentes des équipements ainsi qu'à l'assèchement des sources.

La majorité des points d'eau fonctionnels est utilisée pour la consommation domestique, bien que l'eau ne soit pas considérée comme potable. Leur fréquentation a connu une augmentation au cours des deux années ayant précédé la collecte des données, en raison de l'arrivée de personnes déplacées et d'une forte croissance démographique, tandis que de nombreux points d'eau ont été endommagés dans la localité durant la même période. Au moment des évaluations AGORA, chaque point d'eau fonctionnel était utilisé en moyenne par 20 à 30 ménages par jour.

Les points d'eau existants dans la localité sont utilisés par l'ensemble de la communauté, sans discrimination. Le temps de parcours moyen est estimé à environ 45 minutes pour accéder aux points d'eau les plus éloignés et à environ 5 minutes pour les forages les plus proches. Les principales contraintes identifiées sur les trajets concernaient la longue distance vers les sources et le fleuve Mbari, la présence de serpents ainsi que le passage de troupeaux de bétail. Par ailleurs, l'accès à certains puits est restreint en saison sèche en raison de leur assèchement. Certains points d'eau sont soumis à un paiement selon des modalités de gestion



spécifiques, ce qui constitue un obstacle pour les ménages ne disposant pas des ressources financières nécessaires.

Le service d'approvisionnement en eau demeure globalement insatisfaisant dans la commune, notamment en raison du nombre insuffisant de points d'eau disponibles et fonctionnels. De plus, les puits ne font l'objet d'aucun traitement et sont fréquemment inondés durant la saison pluvieuse. Le recours occasionnel à l'eau de la rivière Mbari a également été signalé. À cela s'ajoute le mauvais emplacement de certaines sources naturelles, situées dans des zones de bas-fonds, favorisant leur contamination pendant la saison des pluies. Le manque de maintenance, l'insuffisance de produits de traitement de l'eau ainsi que le non-fonctionnement des comités de gestion pour assurer l'hygiène autour des points d'eau constituent des contraintes supplémentaires.

L'ensemble des forages de la localité a été réalisé par des partenaires de l'aide humanitaire, notamment des organisations non gouvernementales internationales. Toutefois, malgré plusieurs interventions de réhabilitation menées face aux pannes récurrentes observés, ces actions se révèlent souvent peu durables. Cette situation accentue la pression sur les points d'eau encore fonctionnels et souvent source de conflits entre les usagers, en particulier parmi les femmes chargées de la collecte de l'eau.

Enfin, la population exprime un besoin accru d'infrastructures hydrauliques de meilleure qualité afin de garantir un accès durable et équitable à l'eau potable pour l'ensemble de la commune. L'absence d'alternatives viables aux difficultés d'accès aux points d'eau formels contraint de nombreux ménages à recourir à des sources d'eau non protégées.

2- Contraintes de gestion et barrières d'accès

Les principales contraintes liées à la gestion des points d'eau mentionnées lors des évaluations concernaient l'absence de participation communautaire et le manque de moyens logistiques nécessaires à leur maintenance. L'absence de magasin de pièces de rechanges dans la zone limite considérablement la capacité à effectuer des réparations rapides et efficaces en cas de panne, ce qui a contribué à la dégradation progressive des infrastructures existantes.

L'accès aux points d'eau est également entravé par la mauvaise fonctionnalité d'une grande partie des ouvrages, combinée à l'absence d'un entretien régulier. Le manque de produits de traitement de l'eau compromet la qualité de l'eau destinée à la consommation. Par ailleurs, le mauvais emplacement de certaines sources, situées sous les montagnes ou dans des zones marécageuses, accroît les risques de contamination, notamment en saison pluvieuse.

Les conditions géologiques défavorables de certains villages, tels que Mbrennga, Kippa, Bapoli et Aguisorseck constituent un obstacle supplémentaire à la construction de puits, d'où nécessité de construire des forages mécaniques. Il s'avère également important de sensibiliser la communauté sur l'utilisation des récipients adaptés pour le stockage de l'eau.

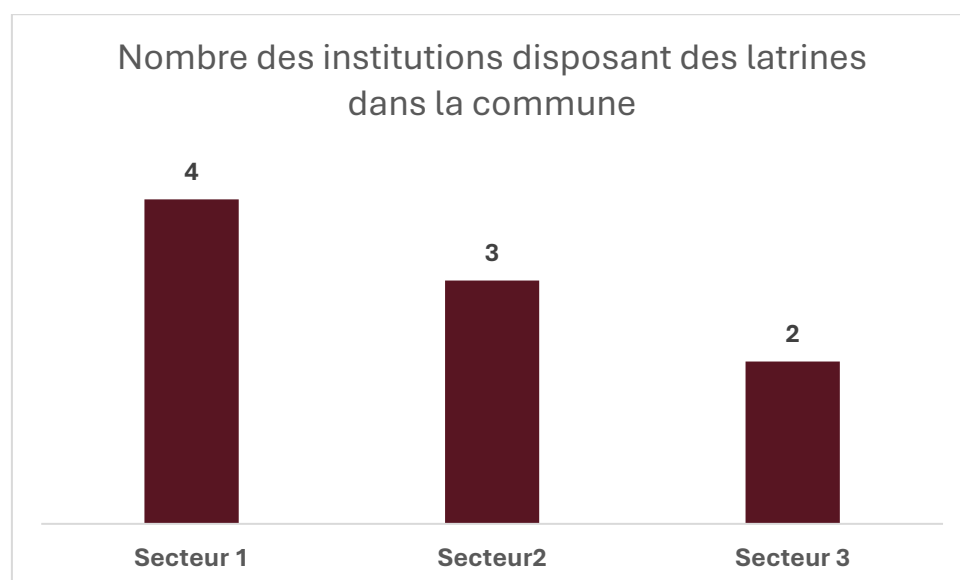
Hygiène et assainissement

1- Accessibilité et fonctionnement des latrines

Dans les trois secteurs de la commune couverts par les évaluations AGORA, la présence de latrines dans les services publics a été constatée, principalement au sein des établissements scolaires et des formations sanitaires (FOSA). Une seule latrine communautaire a été identifiée, située au marché de Mbalazimé dans le secteur 1, tandis qu'aucune infrastructure de ce type n'a été relevée dans les secteurs 2 et 3. Par ailleurs, l'existence de latrines privées à usage familial a également été signalée.

Les latrines observées lors des évaluations AGORA présentent des configurations variables selon les secteurs. Dans les secteurs 1 et 2, chaque institution dispose de deux blocs comprenant chacun deux latrines. Dans le secteur 3, les infrastructures se composent d'un bloc de trois latrines ainsi que d'un bloc de trois douches. Ces installations sont situées au sein des institutions suivantes :

- Ecole Barama (secteur 1) ;
- Ecole Mbalazimé (secteur 1) ;
- Ecole Yongossaba) ;
- Centre de santé de Mbalazimé (secteur 1) ;
- Poste de santé de Yongossaba (secteur 2) ;
- Poste de santé de Batimbilika (secteur 2) ;
- Marché de Mbalazimé (secteur 1) ;
- Ecole mixte de Vougba (secteur 3) ;
- Centre de santé de Vougba (secteur 3).



En ce qui concerne la typologie des ouvrages d'assainissement, les latrines institutionnelles et communautaires construites dans des lieux publics tels que les marchés et les gares routières sont de type moderne, réalisées en matériaux durables et équipées de portes. À l'inverse, les latrines familiales restent majoritairement traditionnelles, construites à partir de matériaux locaux et présentant une durabilité limitée. Par ailleurs, la faible proportion de ménages



disposant de latrines familiales contribue au maintien de la défécation à l'air libre comme pratique courante dans la commune. L'ensemble des latrines existantes, tant communautaires qu'institutionnelles, a été réalisé avec l'appui de partenaires extérieurs. La gestion des latrines institutionnelles relève de la responsabilité des structures concernées, tandis que le seul bloc de latrines communautaires situé au marché de Mbalazimé ne dispose d'aucun dispositif de gestion. La majorité de ces latrines sont fonctionnelles, y compris en saison pluvieuse, et leur utilisation est gratuite. Toutefois, leur accessibilité demeure limitée durant la nuit en raison de l'absence d'éclairage. Le nombre moyen d'utilisateurs par latrine est estimé à environ 20 ménages par jour, incluant les latrines institutionnelles utilisées non seulement par les élèves et les patients des formations sanitaires, mais également par les populations avoisinantes.

En matière de satisfaction, les services d'hygiène et d'assainissement sont globalement jugés peu satisfaisants, notamment en raison de l'absence de comités de gestion chargés d'assurer l'entretien et la propreté des latrines institutionnelles et communautaires. La quasi-inexistence de latrines communautaires constitue également un facteur limitant. Par ailleurs, les latrines familiales présentent une qualité jugée insuffisante, leur caractère traditionnel, l'utilisation de matériaux peu durables, l'absence de couverture et de systèmes de fermeture adéquats affectant leur fonctionnalité et leur niveau de satisfaction.

2- Les obstacles liés à la gestion et à l'accès aux latrines

La gestion des latrines est confrontée à plusieurs contraintes majeures. Celles-ci sont principalement liées au manque de produits d'hygiène et de matériel nécessaires à l'entretien, ainsi qu'au dysfonctionnement des comités de gestion de services publics pour assurer la maintenance. À cela s'ajoutent le non-respect des règles d'utilisation par les usagers et la forte pression exercée sur les infrastructures, entraînant une surutilisation des services.

En ce qui concerne l'accès, plusieurs difficultés persistaient. La localité souffrait d'un déficit de latrines communautaires au moment des collectes de données, tandis que de nombreux ménages ne disposaient pas des ressources financières nécessaires pour construire des latrines familiales durables. Par ailleurs, l'absence d'interventions des organisations non gouvernementales dans ce domaine limitait les opportunités d'amélioration de l'accès aux services d'assainissement.

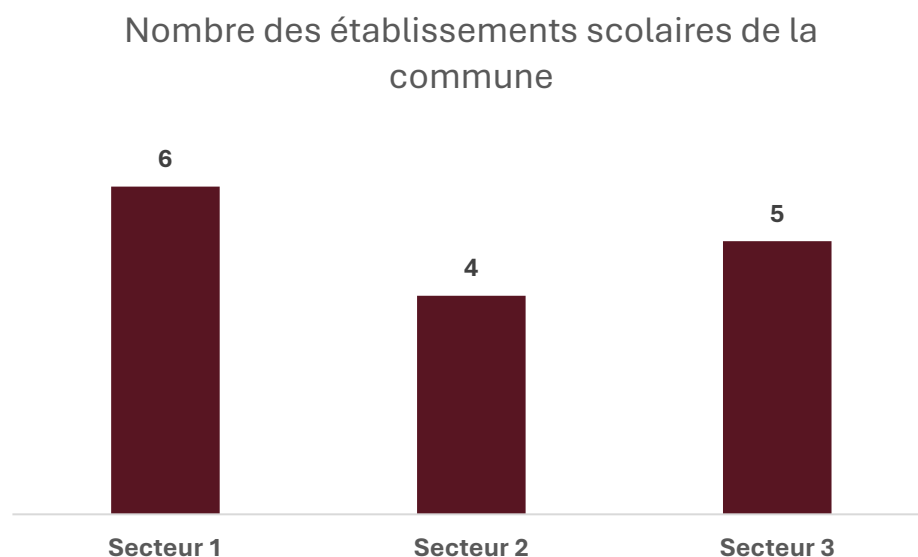
Education

1- Fonctionnalité effective des établissements scolaires

Les ateliers de cartographie participative ont permis d'identifier quinze établissements scolaires répartis dans les trois secteurs de la commune. Ceux-ci comprennent des écoles publiques et des écoles religieuses issues d'initiatives communautaires. Il a été également rapporté l'existence de centres d'alphabétisation pour adultes dans la commune, mais seulement deux étaient fonctionnels et situés dans les villages de Zaloua et Mbalazimé au secteur 1. Parmi ces établissements, seuls cinq disposent de bâtiments construits en matériaux durables, à savoir les écoles de Barama, Aguisorseck, Mbalazimé, Yongossaba et Vougba. Les autres structures scolaires sont constituées de hangars traditionnels réalisés à partir de matériaux locaux, construits par les communautés villageoises sous l'initiative des chefs de village. Par ailleurs, certains établissements ne couvrent pas l'ensemble du cycle scolaire.¹²

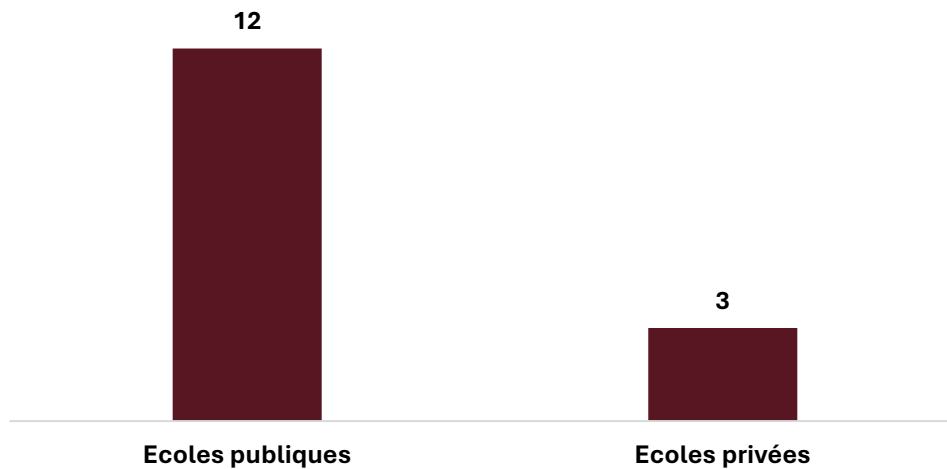
Toutefois, ces établissements sont fonctionnels et accessibles à l'ensemble de la population, sans discrimination, et garantissent une participation équitable des filles et des garçons.

Parmi les quinze établissements scolaires recensés, douze sont des écoles publiques et trois des établissements privés. Sur l'ensemble, huit sont partiellement fonctionnels, tandis que sept sont pleinement fonctionnels. Le centre d'alphabétisation était également fonctionnel.

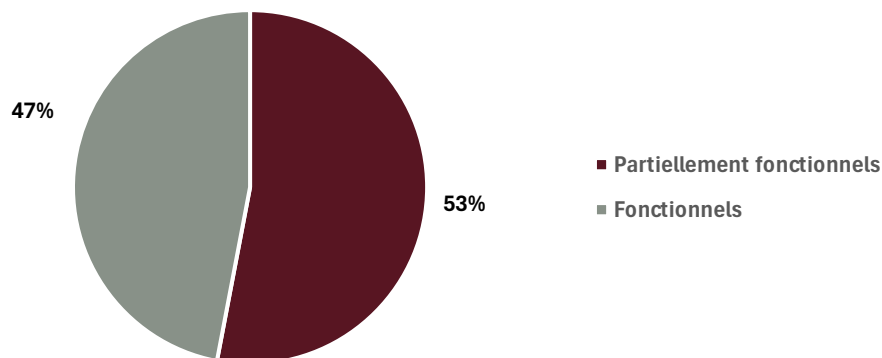


¹² Un établissement scolaire ayant un cycle complet est celui dont les niveaux partent de CI au CM2.

Typologie des écoles de la commune



Fonctionnalité des établissements scolaires de la commune



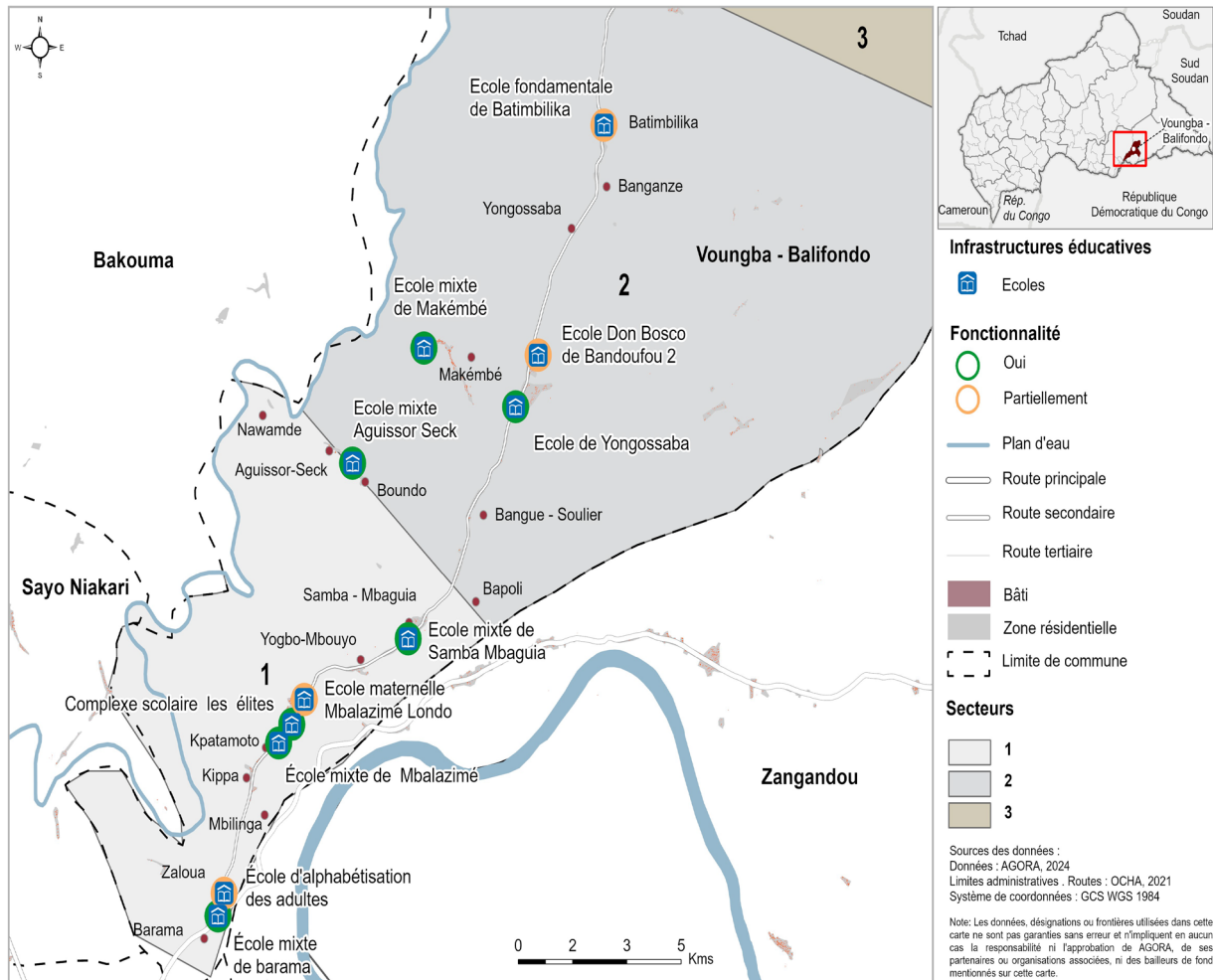
L'accès à l'ensemble des écoles est soumis au paiement de frais annuels s'élevant à 3 500 XAF par élève. Les tranches d'âge moyennes des élèves sont situées entre 3 et 4 ans pour le niveau préscolaire et entre 6 et 11 ans pour le cycle primaire. Chaque établissement pouvait accueillir en moyenne environ 175 élèves. Le personnel enseignant est généralement composé d'environ deux maîtres-parents et d'un enseignant titulaire par école. La majorité du personnel enseignant présentait des besoins en renforcement de capacités, leur formation étant jugée insuffisante.

Par ailleurs, lors des évaluations AGORA, il a été constaté que la quasi-totalité des écoles de la commune ne disposait pas d'un accès à un point d'eau potable au sein de la concession scolaire. Seulement les écoles de Mbalazimé, Yongossaba et Vougba bénéficient de points d'eau partiellement fonctionnels.



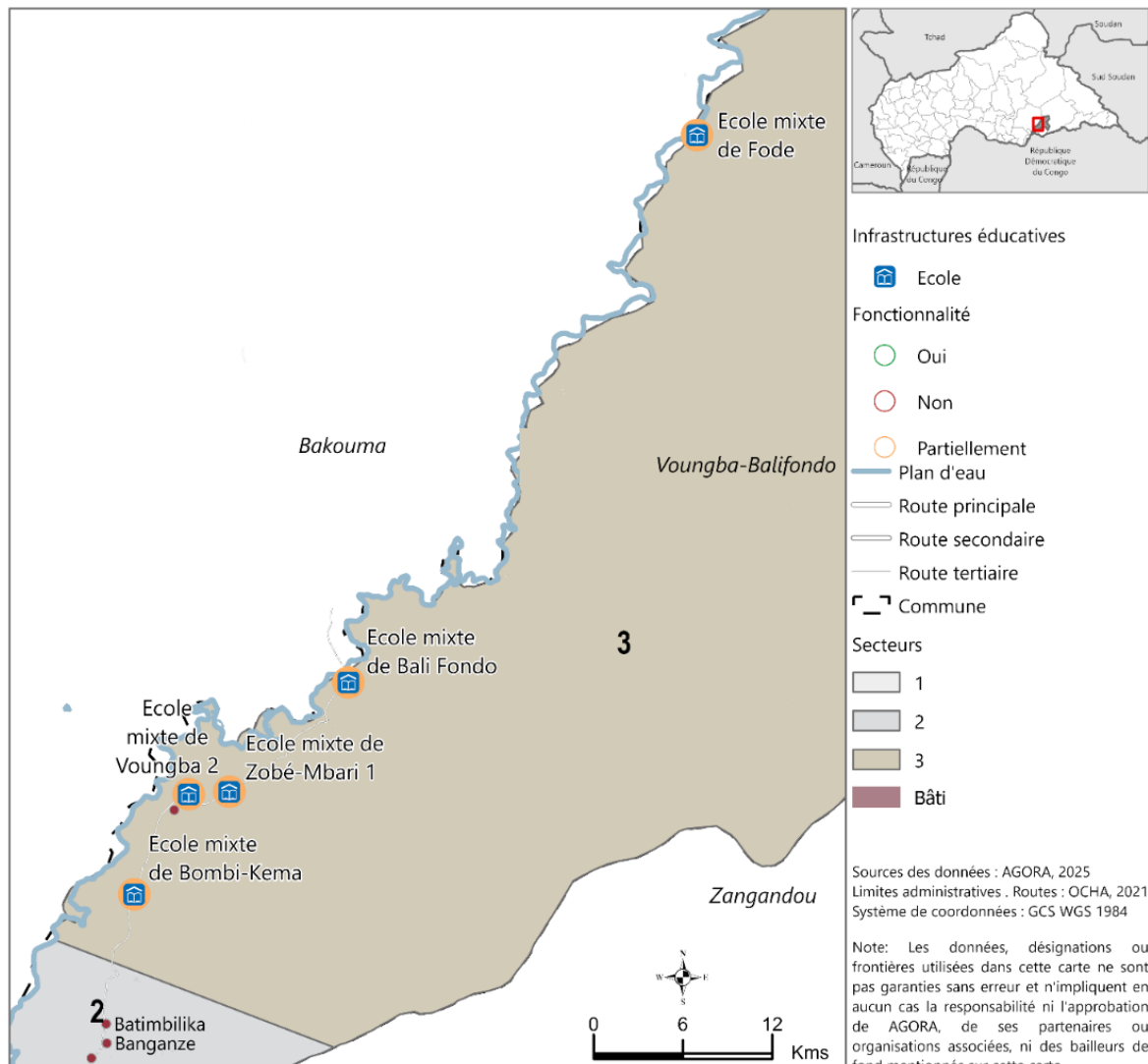
Cartes de la fonctionnalité des établissements scolaires de la commune

Secteur 1 et 2





Secteur 3



2- Les enjeux d'accès au service d'éducation

Dans le domaine de l'éducation, plusieurs contraintes structurelles et fonctionnelles ont été identifiées. Celles-ci concernaient notamment l'insuffisance de bâtiments scolaires dans certains établissements, le déficit en matériel didactique et en équipements pédagogiques, ainsi que le manque de mobilier scolaire adapté. À ces difficultés s'ajoutent l'insuffisance quantitative et qualitative du personnel enseignant, marquée par un nombre limité d'enseignants et un manque de qualification. Par ailleurs, de nombreux établissements ne disposaient pas de points d'eau ni de latrines, en particulier ceux construits sous forme de hangars traditionnels. Le fonctionnement global des établissements est également entravé par un manque de ressources financières.

L'accès aux services éducatifs dans la commune demeure par ailleurs fortement limité par plusieurs facteurs. Les élèves parcourent souvent de longues distances pour rejoindre les établissements scolaires, avec un temps de trajet estimé en moyenne à une heure à pied.



Cette situation est aggravée par des risques liés à la circulation des motos, à la transhumance des troupeaux de bovins, ainsi qu'à la montée des eaux des marigots pendant la saison des pluies. L'insuffisance du nombre d'établissements scolaires, l'absence de collège au sein de la commune au moment des évaluations et le mauvais état des routes constituent également des obstacles majeurs. De plus, les déplacements à travers la brousse exposent les enfants à des dangers tels que les morsures de serpents, tandis que les difficultés financières des ménages limitaient la capacité des parents à s'acquitter des frais scolaires annuels.

Certaines contraintes affectaient plus particulièrement les filles, notamment les risques liés à la protection, incluant les violences basées sur le genre et les grossesses précoces. Ces facteurs contribuaient, dans certains cas, au refus par les parents de la poursuite de la scolarisation des filles au niveau du collège, notamment à Bangassou.

Dans l'ensemble, les services éducatifs offerts dans la commune présentaient un niveau de satisfaction jugé faible, en raison de l'ensemble des contraintes et barrières identifiées. En outre, le manque d'accès à l'éducation formelle exposait les enfants à un risque accru d'engagement précoce dans des activités génératrices de revenus, telles que le petit commerce, la production et la vente d'alcools traditionnels ou encore les travaux agricoles.

Santé

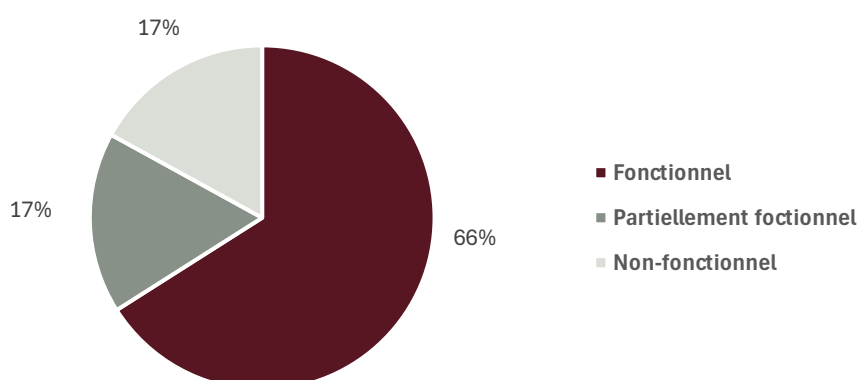
1- Disponibilité opérationnelle des formations sanitaires de la commune

Les ateliers de cartographie ont permis d'identifier quatre structures sanitaires publiques fonctionnelles réparties dans les trois secteurs de la commune, dont une dans le secteur 1, deux dans le secteur 2 et une dans le secteur 3. Aucun service de santé mobile n'est disponible au sein de la commune.

En complément de ces structures, un nouveau poste de santé a été construit dans le village de Makémbé, secteur 2, à l'initiative de la communauté. Toutefois, cette structure n'était pas opérationnelle au moment des évaluations, les travaux de construction n'étant pas encore achevés. Il existe également un poste de santé communautaire privé appartenant à un particulier dans le village d'Aguissorseck, situé dans le secteur 1.

La commune comptait au total six établissements sanitaires au moment des évaluations. Parmi ceux-ci, quatre étaient pleinement fonctionnels, un était partiellement fonctionnel et un autre n'était pas opérationnel.

Fonctionnalité des formations sanitaires de la commune



Selon les informations recueillies au sein de la commune, chaque structure sanitaire visitée disposait d'une capacité d'accueil estimée à environ cinquante patients par jour. La fréquentation des services de santé a connu une augmentation au cours des deux années précédant la collecte des données, en lien avec la croissance de la population de la commune. Toutefois, la capacité d'accueil actuelle demeure largement insuffisante au regard de la demande effective en soins.

Dans certaines structures, les consultations étaient gratuites pour les enfants de moins de cinq ans, les femmes enceintes et les femmes allaitantes, ainsi que les personnes du troisième âge et précaires, tandis qu'elles étaient payantes pour les autres catégories de la population. Les établissements sanitaires proposaient un ensemble de services essentiels comprenant



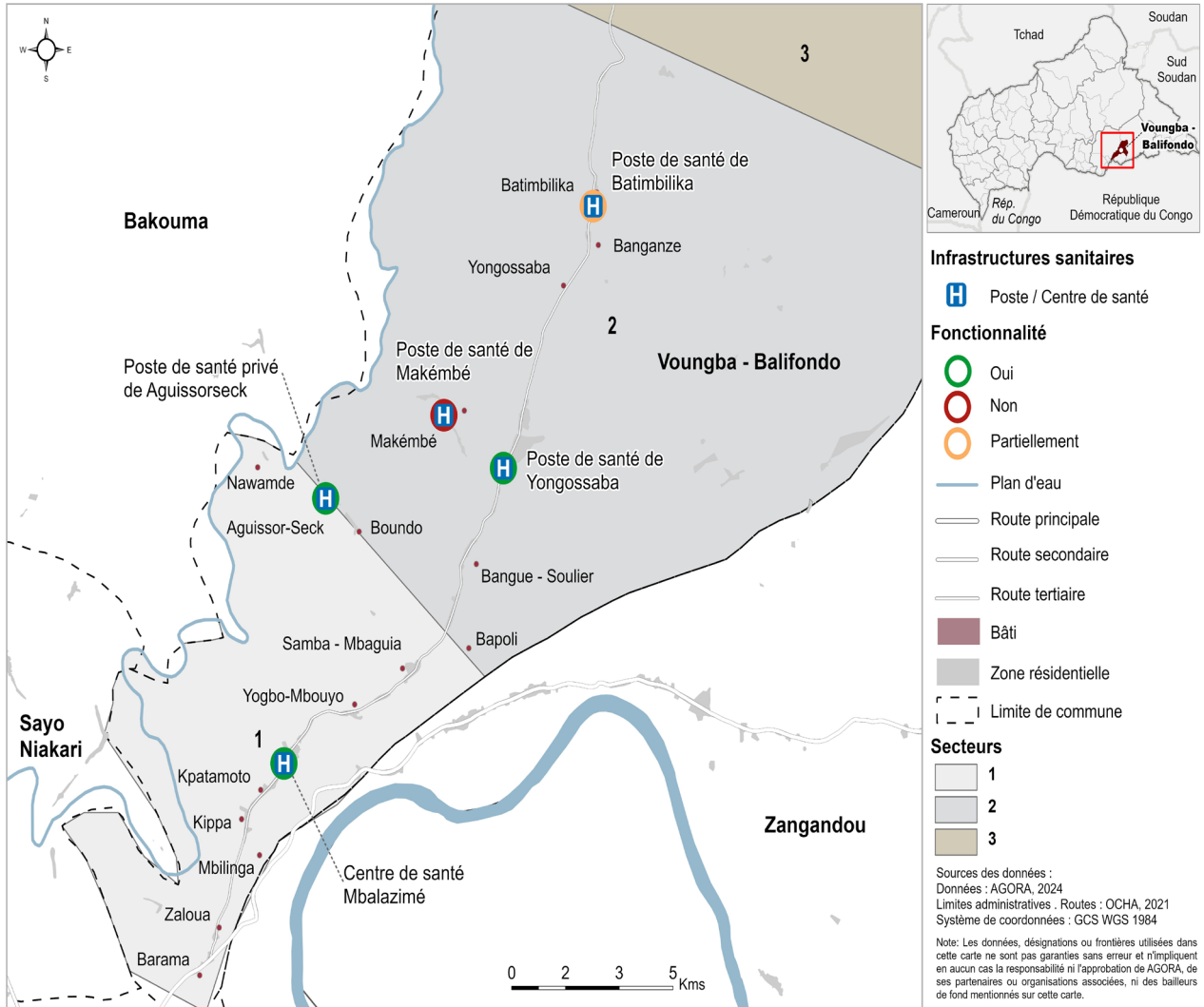
notamment la consultation médicale, le traitement du paludisme, la vaccination, la prise en charge de la diarrhée, les consultations prénatales (CPN), les accouchements, les consultations post-natales (CPON), les préventions de la transmission parents-enfants (PTPE), la planification familiale, les soins d'urgence et le traitement de la malnutrition. En revanche, les services de médecine générale, d'ophtalmologie et de la chirurgie n'étaient pas disponibles au sein des structures de santé de la commune.

Par ailleurs, quatre des six structures sanitaires disposaient de latrines fonctionnelles et d'un accès à l'eau potable. Plus de la moitié d'entre elles utilisaient l'énergie solaire comme principale source d'électricité. Les établissements sanitaires sont accessibles aux personnes en mesure de s'acquitter des frais de consultation, et les soins y sont dispensés de manière équitable, sans discrimination.



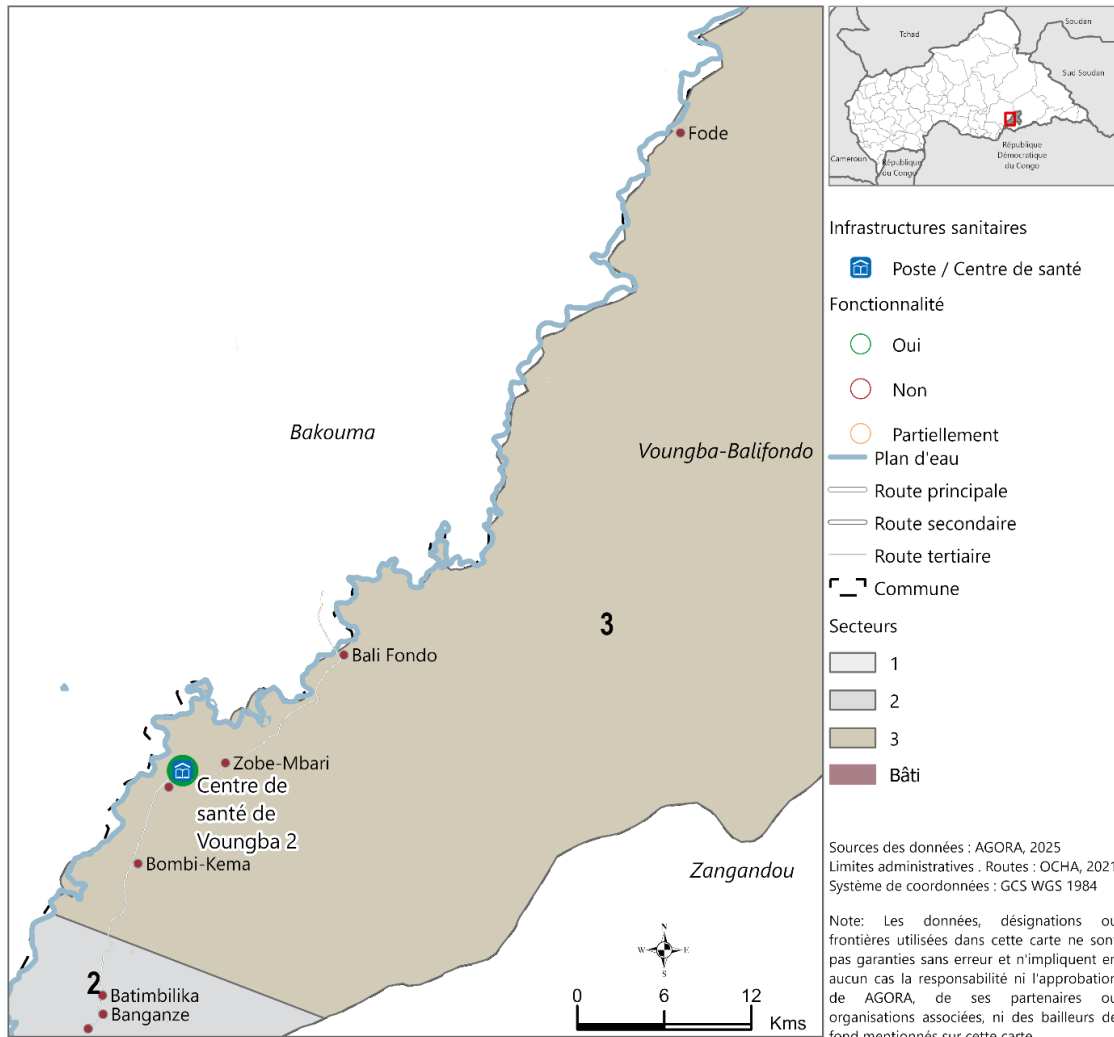
Cartographie des formations sanitaires selon leur niveau de fonctionnalité

Secteurs 1 et 2





Secteur 3





2- Les obstacles de gestions et les difficultés d'accessibilité

La gestion des structures sanitaires est confrontée à de nombreuses contraintes. Celles-ci incluaient un manque d'équipements de base tels que les lits, brancards et matériel médicaux, ainsi qu'une insuffisance en médicaments essentiels génériques. Les ressources financières disponibles pour assurer le fonctionnement des services demeuraient limitées, tout comme le nombre de personnels qualifiés. À cela s'ajoutaient l'absence de matériel de communication pour les activités de sensibilisation et de promotion de la santé, le manque d'électricité dans certaines structures, la mauvaise qualité des routes entravant l'accès rapide aux établissements, la qualité jugée insuffisante de certains médicaments, ainsi que l'absence d'accès à l'eau potable et de latrines dans certaines formations sanitaires.

Il était également ressorti des évaluations que l'accès aux services de santé était freiné par plusieurs barrières structurelles et géographiques. La commune disposait d'un nombre insuffisant de centres de santé formels, et certains établissements faisaient face à des difficultés liées à l'accueil et à la disponibilité du personnel. Les distances à parcourir pour atteindre les structures sanitaires sont particulièrement importantes, avec des temps de trajet pouvant atteindre environ deux heures et demie à moto, quatre heures à vélo et plus de cinq heures à pied. Dans certaines zones, notamment dans le secteur 3, les délais d'accès sont encore plus longs, allant jusqu'à plusieurs jours de déplacement pour les villages les plus éloignés. L'absence d'ambulances pour les urgences et les évacuations sanitaires vers Bangassou constitue un obstacle supplémentaire, tout comme le coût élevé des médicaments et des soins, la qualité perçue des services et l'insuffisance de matériel dans les établissements existants.

Les femmes sont confrontées à des difficultés spécifiques dans l'accès aux services de santé, notamment en raison des risques sécuritaires et de la persistance de cas de mortalité maternelle et infantile lors des accouchements. Ces décès sont principalement liés à l'insuffisance de soins de qualité lors des consultations prénatales, au manque d'équipements adéquats dans les maternités et à l'inaccessibilité des structures sanitaires, due à l'éloignement géographique et à la dégradation des infrastructures routières.

De manière générale, les services de santé dans la commune sont perçus comme peu satisfaisants. Cette situation s'explique par l'indisponibilité et le faible encadrement du personnel soignant, l'insuffisance de ressources humaines qualifiées, le manque de salles d'hospitalisation et le nombre limité de structures sanitaires. Face à ces contraintes, le recours à des alternatives telles que la médecine traditionnelle et l'automédication demeure fréquent, notamment en cas d'urgence.

Activités réalisées dans le domaine de la santé

Au cours de la première phase du projet, le partenaire de mise en œuvre (Acted), a mené plusieurs interventions afin de répondre aux besoins identifiés dans le domaine de la santé. Les principales réalisations se déclinent comme suit :

- ❖ Construction d'un poste de santé au village Aguisorseck dans le secteur 1.
- ❖ Réhabilitation du centre de santé de Yongossaba dans le secteur 2.

Il convient de préciser que ces travaux de construction et de réhabilitation des formations sanitaires n'ont bénéficié d'aucune dotation.



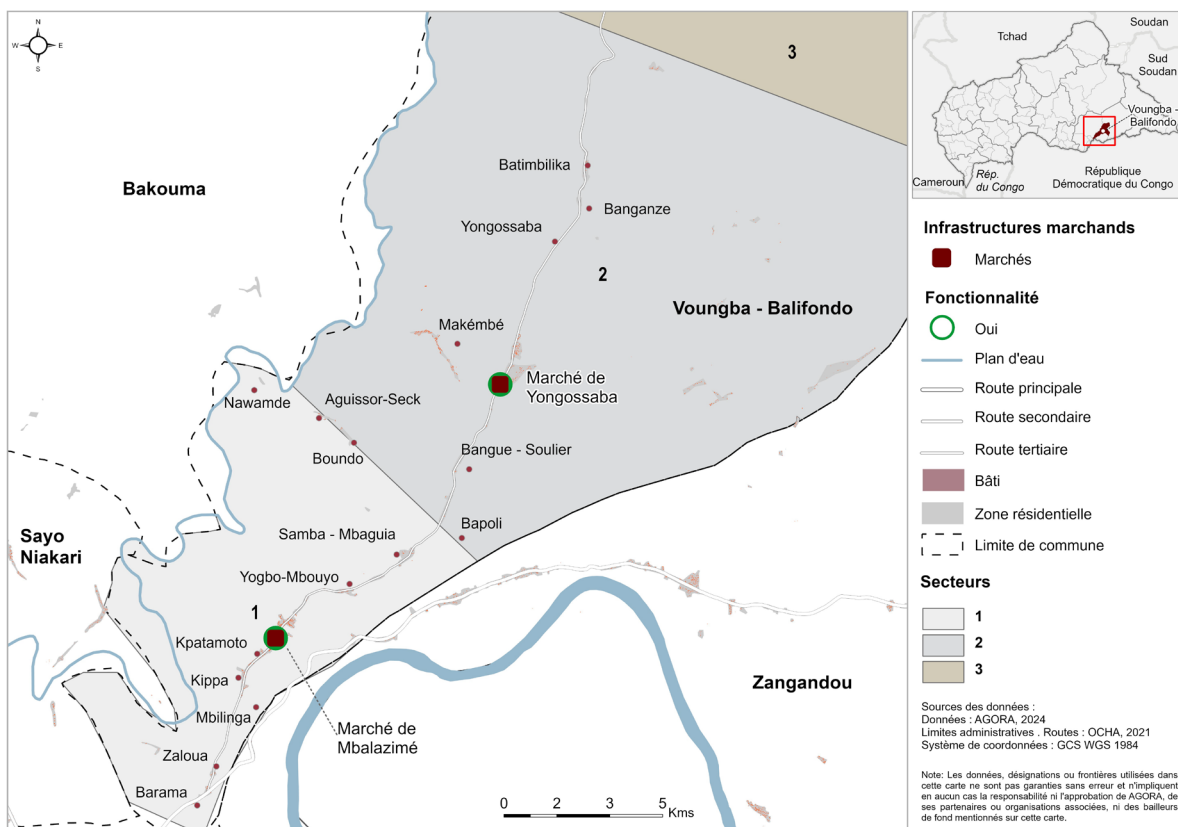
Commerce et marchés locaux

1- Disponibilité opérationnelle des marchés de la commune

Les ateliers de cartographie ont révélé l'existence de deux marchés hebdomadaires dans la commune, situés respectivement dans le secteur 1 au village Mbalazimé à 13 km de Bangassou et dans le secteur 2 à 25 km au village Yongossaba. Le secteur 3 ne dispose pas de marché, obligeant les habitants à se rendre au marché du secteur 2. Les marchés, construits et gérés par la mairie, sont fonctionnels la majeure partie de l'année, y compris en saison des pluies, et se tiennent une fois par semaine, le lundi pour le secteur 1 et le mercredi pour le secteur 2. Ils desservent une population vivant dans un rayon d'environ 50 km.

L'accès aux marchés demeure toutefois contraignant en raison de leur éloignement pour plusieurs villages. Le temps de trajet moyen est estimé à environ une heure et demie à moto, tandis que les habitants du secteur 3 peuvent parcourir jusqu'à cinq heures à vélo pour rejoindre le marché du secteur 2. Ces déplacements sont rendus plus difficiles par l'insécurité sur les axes routiers, notamment liée à l'encombrement des voies par la végétation.

Répartition géographique des marchés



Le commerce est exercé par des hommes, des femmes et des jeunes issus de différentes ethnies, âgés de 20 ans et plus. Les produits commercialisés sur les marchés comprennent principalement des biens de première nécessité tels que le café, le sucre, le savon, le sel et l'huile, ainsi que des produits alimentaires. Ces derniers incluent les productions agricoles, les produits de l'élevage, de la pêche et de la chasse, notamment la viande de gibier et la viande



boucanée. Certains produits agricoles et de chasse sont parfois vendus après transformation, sous forme de repas préparés. Les marchés locaux proposent également des biens non alimentaires et divers articles, notamment des médicaments, des matériaux de construction, des produits d'hygiène et du matériel scolaire. La concurrence est particulièrement forte dans la vente des produits de première nécessité et des produits non alimentaires, en raison d'une demande élevée au niveau local. En revanche, la concurrence est moins marquée pour les produits agricoles, en raison des faibles prix d'achat, de la faible production agricole et du fait que la majorité de la population en dispose déjà.

Les commerçants proviennent principalement de Bangassou et des communes voisines. L'approvisionnement se fait auprès des producteurs locaux pour les produits agricoles, mais également à Bangassou, dans d'autres communes et sous-préfectures telles que Béma et Bakouma, ainsi que dans les communes de Sayo-Niakari et de Zangando-Madabazouma, situées dans la sous-préfecture de Bangassou. Certaines marchandises proviennent également de la République démocratique du Congo.

Le nombre moyen de commerçants sur chacun des deux marchés de la commune est estimé à environ 287. Selon les gestionnaires, ce nombre a connu une augmentation au cours des deux années précédant la collecte des données, en lien avec l'arrivée de nouveaux commerçants dans la localité et l'amélioration de la situation sécuritaire.

Les activités commerciales sont toutefois affectées par des difficultés d'approvisionnement, particulièrement durant la saison des pluies, entre les mois d'août et de septembre, lorsque la dégradation des routes est importante. Ces difficultés peuvent également survenir en saison sèche pour certains biens. Elles concernent fréquemment certains produits alimentaires : la viande de bœuf est rare en raison de l'absence d'éleveurs bovins dans la localité, tandis que les légumes se font rares en saison sèche, faute d'activités maraîchères. En ce qui concerne les produits non alimentaires, les vêtements de bonne qualité, les matériaux de construction (ciment, tôles, presses à briques) et les matelas sont difficilement disponibles, en raison du mauvais état des routes et du faible pouvoir d'achat de la population locale.

Pour contourner ces contraintes, deux principales stratégies sont mises en œuvre : l'approvisionnement en grandes quantités avant le début de la saison pluvieuse et, à défaut, l'augmentation des prix des articles, en particulier des produits non alimentaires, durant cette période.

Il est ressorti des groupes de discussion que les commerçants étaient organisés en associations, bien que celles-ci ne soient pas pleinement fonctionnelles en raison de mésententes internes et de difficultés de structuration des bureaux. Ces associations s'acquittent néanmoins d'une taxe communale leur permettant d'exercer leurs activités sur les marchés.

Les perspectives dans le secteur du commerce portent principalement sur la construction d'étals et de hangars sur les marchés, ainsi que sur le transport et la vente de divers articles. Ces opportunités sont majoritairement accessibles aux hommes, avec une présence plus limitée des femmes, essentiellement dans la vente de produits agricoles.



2- Les défis de gestion et d'accès aux marchés

Le fonctionnement et la gestion des marchés sont entravés par plusieurs contraintes majeures. La municipalité dispose de ressources financières et logistiques limitées, ce qui ne lui permet pas d'assurer une gestion adéquate des espaces marchands. Cette situation est aggravée par le manque d'infrastructures sur les marchés, le mauvais état des routes, ainsi que le faible pouvoir d'achat de la clientèle. A cela s'ajoutent des difficultés d'approvisionnement, notamment l'incapacité à répondre rapidement à la demande, ainsi que l'indisponibilité de certains articles essentiels, en particulier les matériaux de construction.

L'accès aux marchés demeure également problématique dans la commune en raison de l'insuffisance du nombre de marchés, avec une absence notable d'infrastructures marchandes dans le secteur 3. Les marchés existants souffrent d'un déficit d'infrastructures durables, notamment de hangars, et d'un manque d'espaces adaptés pour l'installation des marchandises, conduisant souvent à l'exposition des produits agricoles directement au sol. La dégradation des infrastructures routières durant la saison des pluies limite fortement l'approvisionnement régulier et rapide des marchés. Par ailleurs, le coût élevé des produits de première nécessité, l'absence de grossistes au niveau local, la baisse de la production agricole observée depuis un certain temps et les faibles prix d'achat des produits agricoles constituent des obstacles supplémentaires au bon fonctionnement des marchés.

Le niveau de satisfaction à l'égard des services de marché est globalement faible. Cette insatisfaction est principalement liée au manque d'infrastructures durables, à l'insuffisance d'espaces pour accueillir l'ensemble des commerçants, ainsi qu'à l'absence de marché dans le secteur 3. Des préoccupations relatives à la salubrité et aux conditions d'hygiène au sein des deux marchés existants ont également été relevées.

Face à l'inaccessibilité ou aux limites des services formels de marché, la population recourt à des alternatives telles que les petits points de vente au niveau des villages ou l'approvisionnement dans d'autres villes de la préfecture, notamment Béma et Bangassou. Le recours à l'autoproduction agricole ainsi que les pratiques d'échange et de troc entre habitants constituent également des stratégies d'adaptation observées.

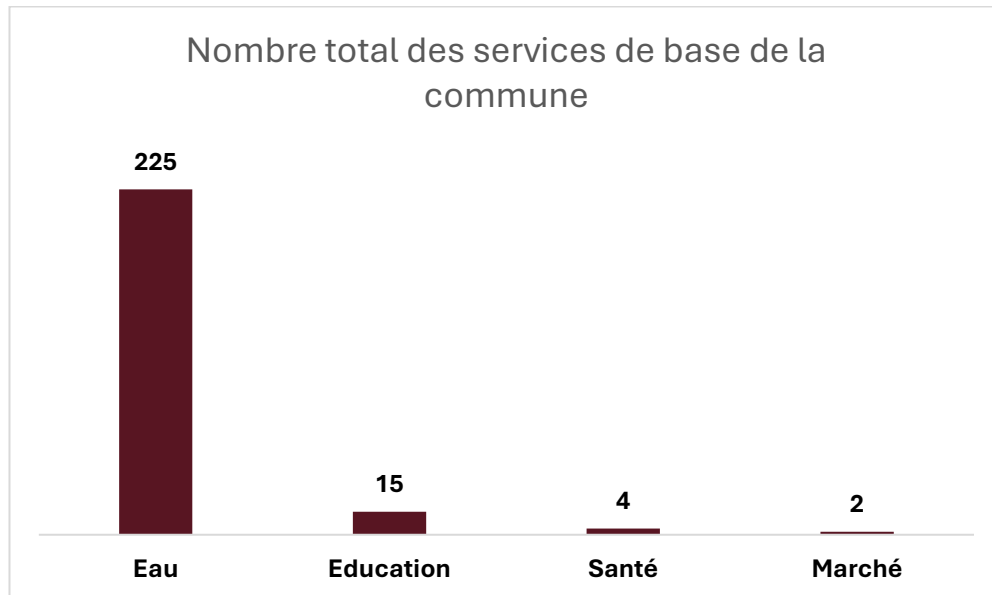
Réponses apportées aux besoins identifiés

En réponse aux besoins identifiés, plusieurs activités ont été mises en œuvre. Celles-ci ont notamment porté sur :

- ❖ La réhabilitation de 5km de route sur l'axe Barama-Mbrenka dans le secteur 1.
- ❖ La réhabilitation de 5km de route sur l'axe Batimbilika -Sanguia dans le secteur 2.
- ❖ La construction d'un hangar durable sur le marché de Mbalazimé dans le secteur 1 (déjà opérationnel).
- ❖ La construction d'un hangar durable sur le marché de Yongossaba dans le secteur 2 (déjà opérationnel).
- ❖ Construction d'un pont à l'entrée du village Yongossaba dans le secteur 1.



Résumé global des services de base de la commune





Activités économiques

Les principales activités économiques identifiées sont l'agriculture, l'élevage et le commerce. D'autres activités ont également été relevées, notamment la pêche, pratiquée à petite échelle et principalement destinée à l'autoconsommation, ainsi que la chasse et l'exploitation minière. Ces activités concernent les hommes, les femmes et les jeunes de toutes les ethnies, en fonction de leurs capacités physiques et de leur aptitude à chaque type d'activité.

Ces trois principales activités nécessitent un renforcement afin de favoriser le développement économique de la commune. Leur potentiel réside notamment dans leur capacité à : (i) créer des emplois pour la population locale, (ii) faciliter les échanges commerciaux entre la commune et d'autres localités en cas de volumes significatifs de production, et (iii) stimuler le développement de l'économie locale.

Les autorités locales sont appelées à jouer un rôle central dans la consolidation des activités économiques. Cela implique :

- (i) L'appui aux acteurs économiques pour la redynamisation et la formalisation de leurs groupements, notamment à travers l'obtention des documents légaux requis auprès des instances gouvernementales.
- (ii) Il s'agit également de mener des actions de plaidoyer auprès des institutions étatiques et des partenaires d'aide afin de mobiliser un soutien multiforme, incluant des formations techniques, la fourniture d'équipements et de matériel, ainsi que des subventions financières directes.
- (iii) L'organisation de séances de sensibilisation à destination de la population a été également mentionné comme rôle principal des autorités locales, car, cela apparaît nécessaire pour renforcer la structuration des activités économiques.

Des échanges réguliers de marchandises sont observés entre la commune et d'autres localités, en particulier avec les communes voisines et plusieurs sous-préfectures du Mbomou, ainsi qu'avec la République démocratique du Congo. Toutefois, la fréquence de ces échanges a diminué en raison de perturbations sécuritaires survenues dans certaines sous-préfectures. Il existe également des pratiques d'achat à crédit et d'échange de marchandises sous forme de troc au niveau local. Ces échanges concernent principalement les cultivateurs et restent limités en termes de volume et de portée. Les paiements aux fournisseurs s'effectuent majoritairement en espèces, et occasionnellement par transfert mobile (orange money), notamment afin de réduire les risques de braquage.

Enfin, l'influence des acteurs externes sur le fonctionnement économique local demeure limitée, en raison du manque de leur présence permanente dans la commune. Néanmoins, les interventions ponctuelles de certains acteurs externes, tels que des organisations non gouvernementales internationales, la MINUSCA ou le parc de Chinko, peuvent entraîner une hausse temporaire des prix des produits alimentaires sur les marchés.

Agriculture

Les activités agricoles de la commune sont principalement orientées vers les cultures vivrières, notamment l'arachide, le riz, les courges, le manioc, le maïs, le sésame et l'igname. Malgré une demande élevée en produits agricoles, l'offre demeure insuffisante en raison du manque de matériel adapté et de la mauvaise qualité des semences. Dans le secteur 3, malgré une forte concurrence, la demande reste toutefois moyenne en raison de l'absence de marché local permettant l'écoulement des productions.

L'agriculture constitue la principale activité économique de la commune et est pratiquée par des hommes, des femmes et des jeunes de différentes ethnies à partir de 18 ans. Elle se caractérise par une concurrence élevée et un approvisionnement en intrants provenant principalement de la commune, mais également d'autres localités, y compris occasionnellement de la République démocratique du Congo. L'accès aux semences est toutefois irrégulier, avec des périodes de pénurie observées entre mars et avril, durant la phase des semis, jusqu'au début de la saison des pluies. Face à ces contraintes, diverses stratégies d'adaptation sont mises en œuvre, telles que l'utilisation de réserves de semences, les échanges locaux ou l'acquisition d'intrants en dehors de la commune.

Les activités agricoles sont fortement affectées par des facteurs climatiques et environnementaux. En saison sèche (entre mars et avril), les cultures sont exposées aux feux de brousse et au flétrissement lié au déficit pluviométrique, tandis qu'en saison des pluies, notamment entre juillet et août, les inondations causent des pertes importantes. La destruction des champs par le bétail lors des périodes de transhumance constitue également une contrainte récurrente.

En matière d'accès au foncier agricole, les secteurs 1 et 2 ne disposent pas de zones formellement délimitées, les exploitations reposant essentiellement sur des parcelles héritées et occupées de manière traditionnelle. Cependant, dans le secteur 3, des zones de production agricole ont été délimitées par le projet Chinko¹³ en concertation avec les autorités locales et les chefs de villages. Ces espaces sont accessibles à l'ensemble de la population de la commune et n'ont pas connu d'évolution depuis leur mise en place.

La commune compte plusieurs groupements agropastoraux visant à soutenir l'augmentation de la production agricole de leurs membres. Certains sont regroupés au sein d'une coordination chargée de renforcer leur fonctionnement et leurs capacités financières à travers des activités génératrices de revenus.

Le bon fonctionnement des activités agricoles reste limité par plusieurs obstacles, notamment les effets du changement climatique caractérisés par des pluies irrégulières, le manque d'équipements adaptés, la présence d'insectes ravageurs à certaines périodes de l'année, ainsi que les catastrophes naturelles, en particulier les feux de brousse. À cela s'ajoutent les faibles prix d'achat des produits agricoles sur les marchés et l'absence de services techniques agricoles capables d'orienter les producteurs vers des pratiques culturales améliorées. Malgré ces contraintes, l'agriculture demeure un important pourvoyeur d'emplois locaux, mobilisant

¹³ Chinko est un projet de conservation géré par African Parks dans le sud-est de la République centrafricaine, visant à protéger une vaste zone de biodiversité.

une main-d'œuvre nombreuse, non qualifiée, composée d'hommes, de femmes et de jeunes, depuis les travaux de défrichage jusqu'à la récolte et au transport des produits.

Les besoins non couverts dans le domaine de l'agriculture identifiés au moment de l'évaluation étaient :

- L'absence des services techniques d'agriculture dans la localité, notamment l'agence centrafricaine de développement agricole (ACDA) ;
- Le manque d'intrants agricoles (engrais, insecticides, pesticides, herbicides, etc.) et d'équipements pour pratiquer une agriculture mécanisée et moderne ;
- L'indisponibilité de semences de bonne qualité d'une haute faculté germinative pouvant garantir un rendement optimal.

Tableau 3 : Les forces, faiblesses, opportunités et menaces du domaine de l'agriculture

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
Présence de cultivateurs dans la commune	Absence de services techniques agricoles dans la commune	Installation de services techniques agricoles	Changement climatique, entraînant une faible production
Disponibilité de semences au niveau local	Manque des intrants agricoles adéquats	Formation des cultivateurs sur les nouvelles techniques culturales et entretien des cultures	Présence des insectes ravageurs à une certaine période de l'année
Existence des groupements et associations agricoles dans la commune	Manque de matériel adéquats et mauvaise qualité de semences dans la localité	Disponibiliser de bonnes variétés de semences et d'outils aux cultivateurs	Catastrophes naturelles liées notamment aux feux de brousse pendant la saison sèche
Existence d'une coordination des groupements dans la commune	Faible production par rapport à la demande et également la hausse des prix surtout dans le secteur 3 contrairement aux secteurs 1 et 2	Organisation de foires agricoles dans la commune	Des maladies virales et parasitaires en saison sèche



	proches de Bangassou mais qui vendent à moindre coûts les produits agricoles		
--	--	--	--

Élevage

L'élevage est pratiqué dans la commune de Vougba-Balifondo, à l'exception de l'élevage de bovin, qui est absent de la localité. Les activités se concentrent principalement sur l'élevage des petits ruminants (caprins, ovins, porcins) et de la volaille, notamment les poulets et les canards. L'élevage est exercé de manière extensive par des hommes, des femmes et des jeunes de différentes ethnies, généralement à partir de 20 ans, avec des animaux laissés en divagation dans les villages. Il n'existe pas de zones spécifiques dédiées à l'élevage ni de pâturages aménagés, chaque éleveur opérant sur sa parcelle privée.

Des couloirs de transhumance ont été délimités le long de la rivière Mbari, mais ils ne sont pas utilisés par les éleveurs bovins. La concurrence dans le domaine de l'élevage est jugée modérée, de même que la demande en produits d'élevage, une partie de la production étant destinée à l'autoconsommation.

L'approvisionnement en intrants, notamment pour l'acquisition de bêtes, se fait au sein des villages de la commune et au niveau de la sous-préfecture. Les soins aux animaux reposent majoritairement sur des pratiques traditionnelles utilisant des plantes. Les activités d'élevage sont fortement perturbées durant la saison sèche, entre novembre et mai, période marquée par des difficultés de pâturage et une recrudescence de maladies entraînant des pertes importantes de bétail.

Les formes d'organisation existantes sont principalement agropastorales, sans groupements exclusivement dédiés à l'élevage. Certains éleveurs exercent individuellement ou en milieu familial. Une coordination des groupements agropastoraux assure l'encadrement de ses membres à travers des activités génératrices de revenus et des actions de solidarité, bien que cette structure ne soit pas encore opérationnelle dans le secteur 3.

Les principales contraintes affectant l'élevage comprennent la prévalence des maladies animales en début de saison sèche, les vols liés à l'absence d'enclos, la faible qualité des espèces animales, le manque de produits vétérinaires et l'absence de services techniques spécialisés pour appuyer les éleveurs.

Les opportunités dans le secteur de l'élevage concernent principalement la construction d'enclos traditionnels et les soins aux animaux, activités mobilisant surtout une main-d'œuvre masculine, tandis que l'élevage de la volaille est majoritairement assuré par les femmes et les jeunes. Les besoins non couverts demeurent importants, notamment en ce qui concerne l'absence de services techniques d'élevage, notamment l'agence nationale du développement de l'élevage (ANDE) et de infrastructures vétérinaires dans la commune.



Tableau 4 : Les forces, faiblesses, opportunités et menaces du domaine de l'élevage

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
Présence d'éleveurs dans la commune	Absence de service technique d'élevage dans la commune et méconnaissance des textes qui régissent le fonctionnement de l'élevage	Mise en place de services techniques d'élevage dans la commune	Cas de maladies, et d'incidents de protection
Disponibilité de jeunes géniteurs au niveau local	Manque de logements pour les animaux	Formation des éleveurs sur la conduite d'élevage et les soins	Propagation de pathologie
Existence des groupements d'éleveurs	Manque de produits vétérinaires	Dotations des éleveurs en couples d'animaux et matériel pour la construction des enclos	
Existence d'une coordination des groupements dans la commune	Manque de formation des coordonnateurs dans la commune	Restructuration et formation des coordonnateurs en modules nécessaires	Manque de mise en application des connaissances acquises
Utilisation des méthodes traditionnelles de traitement des animaux	Méconnaissance des doses de traitement	Suivi de mise en œuvre des techniques d'élevage	Résistance des pathologies animales

Autres activités

1- La pêche

Il est ressorti des ateliers de cartographie participative que la pêche est pratiquée à petite échelle dans la commune, mais qu'il n'y a pas de zone de pêche officiellement définie. Les pêcheurs de la localité exercent leurs activités le long de la rivière Mbari sur une zone supervisée par le projet Chinko. Les participants aux groupes de discussion ont rapporté que la pêche est pratiquée majoritairement par des hommes et quelques rares femmes et jeunes âgés de 15 ans et plus.

La principale barrière était la montée du niveau des eaux entre les mois d'août et septembre, entraînant la rareté des poissons. Les acteurs économiques de la commune ont indiqué que les activités de pêche ne sont pas structurées dans la localité.

En termes de perspectives, les activités fournis étaient en lien avec la fabrication des pirogues et la confection des filets de pêche.

2- La chasse

La chasse est pratiquée dans la commune exclusivement par des hommes à partir de 15 ans, sans distinction ethnique ni exigence de qualification particulière. L'activité est principalement orientée vers la production de viande de brousse.

La demande pour les produits de la chasse est élevée, tout comme le niveau de concurrence dans ce domaine. Toutefois, aucune organisation ou association de chasseurs n'est formellement établie au sein de la commune.

Les principales contraintes affectant cette activité concernent la mauvaise qualité et le coût élevé des cartouches de chasse, qui limitent la pratique régulière de l'activité.

Les perspectives et opportunités d'emploi liées à la chasse sont situés principalement dans l'approvisionnement en cartouches et dans l'entretien des équipements et armes de chasse.

3- Les exploitations minières (Or)

Une zone d'exploitation minière est identifiée dans le secteur 3, au village de Fodé, situé à environ 125 km de Bangassou. Les activités y portent principalement sur l'extraction artisanale de l'or et sont exercées majoritairement par des hommes. La zone est délimitée et supervisée par le projet Chinko et reste accessible à toute personne souhaitant y travailler. Bien qu'aucun service formel de contrôle ne soit en place, une assistance est assurée par le Parc Chinko, notamment à travers la mise à disposition d'infrastructures et d'équipements tels qu'un magasin de stockage des outils (machettes, pelles, haches, pioches, ...), un bureau d'achat, un groupe électrogène et divers matériel destinés aux travaux d'exploitation.

Les trois activités mentionnées ci-haut (chasse, pêche et exploitations minières)

Il a été constaté que les activités énumérées ci-dessus (chasse, pêche et exploitation minière) génèrent des revenus significatifs aux acteurs de ces des différents secteurs. Toutefois, leur mise en œuvre demeure souvent insuffisamment maîtrisée et encadrée. Il apparaît dès lors nécessaire de renforcer l'accompagnement de ces activités à travers des formations, des



sessions de sensibilisation, une meilleure organisation et un appui matériel, assuré par des techniciens spécialisés dans les différents domaines concernés.

Activités à développer

Des besoins ont été identifiés en matière de développement de nouvelles activités économiques encore inexistantes dans la commune, mais présentant un fort potentiel de développement local. Ces besoins concernent principalement la mise en place de formations professionnelles. Leur mise en œuvre nécessiterait la construction et l'équipement de centres de formation adaptés à chaque domaine.

Les domaines de formation identifiés incluaient la couture, la coiffure, la mécanique automobile, moto et vélo, la menuiserie, la maçonnerie, la fabrication de briques, la soudure, l'initiation à l'informatique ainsi que les cours d'alphabétisation. Ces formations pourraient contribuer à la création d'emplois et au renforcement des compétences de la population locale.

Le mécanisme d'épargne communautaire

Les associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC) ont été rapportées comme étant le principal mécanisme d'épargne communautaire dans la commune et soutiennent le fonctionnement des activités génératrices de revenus. Elles sont ouvertes à l'ensemble des acteurs économiques et reposent sur un système de cotisations régulières, hebdomadaires ou mensuelles, assimilable à une tontine, dont les fonds sont redistribués selon des règles internes. L'adhésion est soumise au paiement de frais d'inscription, et ces associations connaissent une forte participation ainsi qu'un intérêt croissant au sein de la communauté. Dans les secteurs 1 et 2, leur gestion est assurée par la même coordination que celle des groupements agropastoraux, tandis que le secteur 3 exprime un besoin de structuration similaire.

Le fonctionnement des AVEC est toutefois freiné par plusieurs contraintes, notamment le manque de formation des membres, des cas de détournement des cotisations, le non-remboursement de certains crédits et l'utilisation inappropriée des fonds. Malgré ces difficultés, les AVEC sont globalement perçues comme satisfaisantes, car elles permettent de financer des projets à moyen et long terme, bien que les rendements demeurent parfois limités.

Gouvernance locale

Présentation

La gouvernance locale dans la commune repose sur plusieurs acteurs clés avec lesquels les populations interagissent régulièrement, notamment les chefs de villages, les chefs de groupe, les leaders communautaires (jeunes et femmes), les leaders religieux, les chefferies traditionnelles, les conseils villageois et, dans certains cas, les associations des parents d'élèves (APE). Chaque acteur assume des responsabilités spécifiques : les chefs de villages assurent la supervision des services de base et la gestion locale, tandis que les leaders communautaires jouent un rôle d'interface entre les communautés et les autorités traditionnelles à travers la mobilisation et la sensibilisation, en particulier des femmes et des jeunes. Les associations des parents d'élèves contribuent quant à elles à la mise en place et au suivi de certains services éducatifs, notamment la construction d'infrastructures scolaires de base.

La municipalité occupe une place centrale dans l'architecture de la gouvernance locale. Elle assure la coordination administrative, la planification et la centralisation des décisions à l'échelle communale. Le maire organise des réunions de concertation avec les chefs de villages afin de définir les orientations et les priorités, notamment sur les questions d'intérêt général telles que la salubrité ou les actions de relèvement. Les décisions prises au niveau municipal sont ensuite relayées vers les leaders communautaires pour leur mise en œuvre au niveau local. La municipalité partage également la responsabilité de la gestion des services publics locaux avec les autorités traditionnelles et joue un rôle clé dans les opérations de développement, en complément des interventions des acteurs externes généralement orientées vers des projets de plus grande envergure.

Le système de gouvernance repose sur un fonctionnement hiérarchisé, dans lequel la prise de décision est majoritairement centralisée au niveau municipal. Les leaders communautaires, bien que fortement impliqués dans l'exécution des activités, participent peu aux processus décisionnels formels. Toutefois, certaines initiatives communautaires peuvent être initiées au niveau des conseils villageois, sous l'impulsion des chefs de villages.

La participation communautaire demeure limitée en raison de l'absence de mécanismes formels permettant aux citoyens d'exprimer leurs préoccupations, suggestions ou retours sur les actions de gouvernance locale. Bien que des dispositifs ponctuels, tels que des boîtes à suggestions mises en place par certaines organisations existent dans quelques villages, leur portée reste restreinte. Malgré cela, un climat de confiance est observé entre la communauté et ses représentants, notamment les chefs de villages et les leaders de jeunes, qui jouent un rôle actif dans la gestion des conflits et la diffusion de l'information.

Les canaux de communication utilisés au niveau local sont principalement les échanges directs, les réunions communautaires et le recours aux griots. Les défis majeurs de la gouvernance locale incluent l'indisponibilité des populations pendant les périodes agricoles, la faible application des décisions municipales, l'absence de représentation étatique permanente dans la commune, la quasi-inexistence de l'exercice municipal dans le secteur 3, le manque de rémunération des chefs de villages et l'absence de réseau de télécommunication.

Pour améliorer la gouvernance locale, plusieurs pistes ont été envisagées, notamment le renforcement des capacités de la municipalité, l'intensification des actions de sensibilisation et



l'implication accrue des représentants communautaires dans l'initiation de projets de développement. Des appuis sont également nécessaires pour permettre à ces acteurs de mieux assumer leurs responsabilités, en particulier à travers des formations sur leurs rôles respectifs, la promotion de pratiques équitables au sein des communautés et la dotation en équipements de travail (fournitures de bureau, moyens logistiques et matériel de sensibilisation). La création et l'équipement de bureaux dédiés aux organisations de jeunesse et de femmes constituent également des leviers identifiés pour renforcer leur participation et leur efficacité.

Le rôle de la municipalité dans la mise en œuvre du plan de développement local (PDL)

Dans la mise en œuvre d'un (PDL), la municipalité joue un rôle central à la fois stratégique, opérationnel et de coordination. Son action peut être résumée autour des fonctions clés suivantes :

La municipalité assure d'abord le leadership politique et institutionnel du PDL. Elle porte la vision de développement de la commune, valide les priorités retenues et veille à leur cohérence avec les politiques nationales et sectorielles. À ce titre, le conseil municipal adopte le plan et en garantit la légitimité.

Elle est ensuite responsable de la planification et de la coordination des actions. La municipalité organise la concertation avec les chefs de villages, les leaders communautaires, les services techniques et les partenaires afin d'assurer une mise en œuvre harmonisée des activités prévues. Elle évite les chevauchements d'interventions et favorise les synergies entre les différents acteurs.

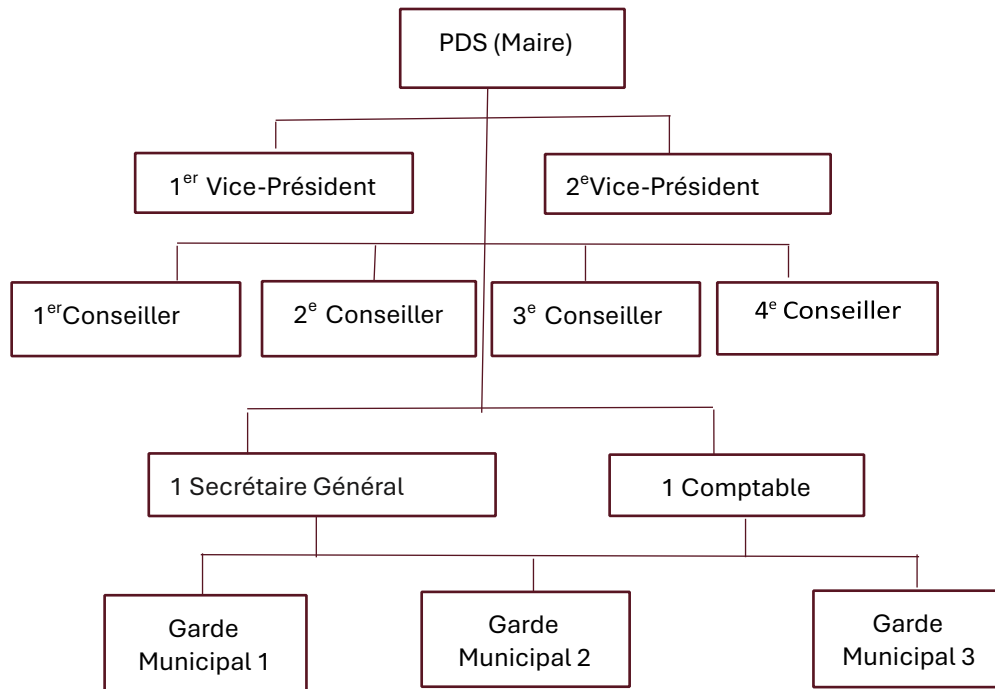
La municipalité joue également un rôle clé dans la mobilisation des ressources. Elle identifie les besoins de financement, engage des démarches de plaidoyer auprès de l'État, des partenaires techniques et financiers, des ONG et du secteur privé, et facilite la mobilisation de ressources locales (taxes, contributions communautaires, appuis en nature).



Diagnostic Institutionnel

La seule institution présente dans la commune de Vougba-Balifondo est la mairie, dont le bureau est implanté au village de Vougba, dans le secteur 3, à environ 50 km de la ville de Bangassou.

Organigramme de la mairie de la commune de Vougba-Balifondo





La mairie est dirigée par un président de la délégation spéciale (PDS), communément appelé maire, nommé par un décret présidentiel. Il est assisté de deux adjoints (vice-présidents), de quatre conseillers municipaux, d'un secrétaire général et d'un comptable. En complément de ces neuf membres du bureau, trois gardes municipaux sont chargés de la collecte des taxes sur le marché ainsi que de la sécurité et de la protection des biens de l'institution. L'ensemble des membres de la délégation totalisait plus de quatre années d'ancienneté au moment de la collecte des données.

La mission principale de la mairie est d'assurer la gestion des domaines publics et la protection de l'environnement, notamment à travers des actions d'assainissement. À cet effet, des responsabilités spécifiques sont attribuées à certains membres du bureau : le premier vice-président est chargé du domaine public, incluant la supervision des bâtiments administratifs ; la deuxième vice-présidente est responsable des questions liées à la protection de l'environnement, notamment la prévention des feux de brousse ; le premier conseiller veille à l'hygiène et à l'assainissement de la commune.¹⁴

Les autres missions de la mairie couvrent l'organisation de l'installation des chefferies traditionnelles et la veille au bon fonctionnement des services sociocommunautaires de base, tels que les établissements scolaires et sanitaires. Elles incluent également l'installation des marchés locaux, la mise en place et le suivi des infrastructures d'eau, d'hygiène et d'assainissement, ainsi que le suivi des personnels affectés à ces services. Par ailleurs, la mairie assure la gestion foncière, notamment l'octroi des parcelles et l'implantation des cimetières en tenant compte de la localisation des points d'eau. Elle est aussi chargée de l'identification et de la sécurité des communautés à travers l'établissement des actes de naissance et le recensement régulier des populations, ainsi que de la coordination et de la structuration des groupements agropastoraux et des associations locales. A ce titre, la mairie a le devoir d'instaurer au sein de sa structure un service de protection civile communale.

Les ressources financières propres de la mairie proviennent principalement des taxes locales, notamment celles perçues par le service de l'état civil (établissement des actes de naissance, actes de mariage et jugements supplétifs), des taxes sur les marchés, les exploitations forestières, ainsi que des activités économiques locales telles que la chasse, la pêche et l'abattage de gros arbres. Elles incluent également les amendes forfaitaires issues des justices coutumières dans le cadre de la gestion des litiges communautaires. Le recouvrement de ces taxes demeure toutefois difficile. Les ressources extérieures reposent essentiellement sur les subventions annuelles de l'État destinées à la commune, lesquelles n'ont pas été perçues depuis trois ans.

L'institution municipale fonctionne sur la base de textes juridiques et de documents réglementaires encadrant son organisation et son fonctionnement. Elle dispose notamment de l'ordonnance et de la loi relatives à l'organisation et au fonctionnement des collectivités territoriales, ainsi que de la loi portant sur les circonscriptions administratives. Toutefois, en raison d'un déficit de formation, la majorité des membres de la municipalité ne maîtrise pas ces textes, à l'exception du président de la délégation spéciale, formé en 2022 par le ministère en charge de l'administration du territoire, de la décentralisation et du développement local.¹⁵

¹⁴ Entretien avec le 1er vice-président de la commune.

¹⁵ Diagnostic institutionnel avec le PDS.



Des sessions de formation et/ou renforcement de capacité de tous les acteurs municipaux s'avèrent nécessaires pour leur permettre de mener à bien leurs missions.

Les relations entre les différents acteurs de la commune sont globalement jugées positives. La communication entre la mairie et la population s'effectue principalement par l'intermédiaire des chefs de villages. Néanmoins, l'institution n'est pas systématiquement associée à la mise en œuvre des activités de certains partenaires extérieurs.

En termes de perspectives, la mairie ambitionne de financer en priorité la réhabilitation des axes routiers ainsi que du bac fluvial (un type de bateau à fond plat utilisé pour traverser un cours d'eau ou un fleuve), hors service depuis plusieurs années, afin de faciliter la circulation sur le fleuve Mbari, notamment sur l'axe traversant le village de Fodé vers Bakouma. Elle envisage également l'aménagement des marchés à travers des infrastructures durables, la construction d'un établissement d'enseignement secondaire, d'un centre de formation professionnelle (en couture, mécanique, menuiserie et électricité), d'un magasin de stockage des produits agricoles, ainsi que la mise en œuvre d'actions de reboisement pour la protection de l'environnement. Toutefois, l'insuffisance des ressources financières constitue un obstacle majeur à la réalisation de ces projets.



Diagnostic des organisations de la société civile (OSC)

La commune compte principalement trois organisations de la société civile : le Conseil communal de la jeunesse, l'Organisation des Femmes Centrafricaines (OFCA) et la Coordination des groupements agropastoraux et des AVEC. Chaque organisation est structurée autour d'un responsable et d'un bureau. Parmi elles, seule l'OFCA dispose d'un siège officiel situé au village Yongossaba, dans le secteur 2, tandis que les autres organisations tiennent leurs réunions de manière provisoire dans des établissements scolaires ou au siège de l'OFCA.

Le Conseil communal de la jeunesse intervient dans l'éducation civique et citoyenne des jeunes et veille à leur implication dans les actions de développement de la commune, notamment les travaux d'assainissement et la réhabilitation des axes routiers. Il joue également un rôle d'interface avec les partenaires de l'aide pour le développement de projets de formation en faveur des jeunes et mène des actions de plaidoyer pour la création de centres de formation professionnelle. L'OFCA œuvre pour l'autonomisation des femmes à travers la promotion d'activités génératrices de revenus, dans l'objectif de renforcer leur émancipation économique et de contribuer au développement de la commune. De son côté, la coordination des groupements agropastoraux et des AVEC assure la coordination, la sensibilisation et la structuration des groupements et associations, en collaboration avec les services techniques compétents. Elle soutient les démarches de reconnaissance officielle, encourage le développement des activités agricoles, d'élevage, de pisciculture et d'épargne communautaire, et mène des actions de plaidoyer et de recherche de financements pour la formation technique de ses membres.

Les organisations de la société civile disposent de ressources financières limitées, essentiellement constituées des frais d'adhésion et des cotisations mensuelles des membres. L'absence de financements extérieurs constitue une contrainte majeure. Malgré cela, elles aspirent à mettre en œuvre plusieurs projets, notamment la construction de bureaux (pour chaque association), de magasins de stockage des produits agricoles, de centres d'alphabétisation et de centres de formation professionnelle, afin de renforcer les capacités des associations et favoriser l'insertion socio-professionnelle des femmes et des jeunes.

En matière de gouvernance interne, des statuts, règlements intérieurs et documents de reconnaissance existent au sein des organisations, à l'exception notable de l'OFCA qui présente une structuration plus avancée. Toutefois, les membres n'ont bénéficié d'aucune formation, pouvant faciliter leur appropriation des textes et garantir leur efficacité opérationnelle. Des besoins importants en renforcement des capacités ont été identifiés.

La collaboration entre les organisations de la société civile, les autorités municipales et les leaders communautaires semble globalement positive. Les OSC sont régulièrement impliquées dans les actions de sensibilisation et de mobilisation communautaire mises en œuvre avec des partenaires extérieurs, notamment les ONG internationales. La coordination des groupements travaille également avec les services techniques de l'État (ACDA et ANDE) pour l'appui et l'amélioration des activités agropastorales.

Dans le secteur 3, l'OFCA ne dispose pas encore d'un bureau structuré et fonctionne à travers des points focaux villageois jouant un rôle d'interface communautaire. Le bureau de la jeunesse du même secteur, récemment mis en place, demeurerait non opérationnel au moment de l'évaluation.



La mairie et les organisations de la société civile jouent un rôle essentiel dans le développement de la commune, en fonction de leurs mandats et de leurs capacités respectives. Des besoins prioritaires ont été exprimés, notamment en reconnaissance institutionnelle, en appui financier et matériel, en renforcement des capacités, ainsi qu'en structuration organisationnelle, en particulier pour l'OFCA dans le secteur 3.

Les besoins transversaux incluent des formations en gouvernance locale, gestion financière, entrepreneuriat, leadership, création de microprojets, activités génératrices de revenus et autonomisation des femmes. Ils concernent également la dotation en équipements de travail, en kits d'élevage, en sources d'énergie, en moyens de déplacement, ainsi que la construction de bureaux et la création de centres de formation professionnelle. La mise en œuvre de travaux à haute intensité de main-d'œuvre est également perçue comme un levier important pour la création d'emplois et la réduction du chômage, en particulier chez les jeunes et les femmes, contribuant ainsi au développement durable de la commune.

Justice et cohésion sociale

La cohésion sociale au sein de la commune est globalement considérée comme satisfaisante. Cette situation s'explique en grande partie par l'usage d'un même patois par la majorité des habitants, favorisant une entente harmonieuse. Elle se traduit notamment par : (i) un accès équitable aux services de base sans discrimination, (ii) l'organisation d'activités culturelles rassemblant les différentes ethnies, (iii) la fréquentation partagée des espaces publics tels que les terrains de football et les lieux de culte, (iv) le partage des repas et (v) la tenue régulière des réunions des AVEC. La cohésion sociale se manifeste également à travers des pratiques de gouvernance locale fondées sur l'impartialité, telles que l'implication de chefs d'autres villages dans la gestion de certaines tensions communautaires ou l'assurance de l'intérim en cas d'indisponibilité de certains responsables. Toutefois, une collaboration limitée et distante est observée entre le secteur 1 et les deux autres secteurs de la commune. Il serait donc important de garder une communication fluide et créer une bonne collaboration entre tous les secteurs de la commune.

La gestion des tensions communautaires repose principalement sur les mécanismes traditionnels, assurés par les chefs et conseils de village, avec l'appui ponctuel des leaders de femmes et de jeunes. Les conflits mineurs, tels que les litiges liés aux dettes ou les injures, sont généralement résolus par des conciliations amiables fondées sur la médiation locale et des réparations. Cette forme de justice coutumière, largement privilégiée par la population, est globalement jugée satisfaisante. En cas de désaccord persistant ou de conflits plus graves, les affaires sont portées devant les autorités municipales ou orientées vers le tribunal, pour les cas de viols, coups et blessures graves.

Aucune plateforme formelle et fonctionnelle de médiation n'existe actuellement au niveau local. Des initiatives antérieures, notamment la mise en place d'un comité de gestion des conflits entre agriculteurs et éleveurs avec l'appui de la MINUSCA, ainsi qu'une plateforme de médiation portée par les autorités religieuses, avaient été mises en œuvre mais n'étaient plus opérationnelles au moment de l'évaluation, principalement en raison de contraintes organisationnelles et de l'indisponibilité de certains membres.

Sur le plan sécuritaire, la commune n'a pas enregistré d'incidents violents majeurs au cours des deux années précédant la collecte des données. Les principaux événements signalés concernent des feux de brousse accidentels et des vents violents ayant occasionné des dégâts



matériels sur certaines habitations. Des passages ponctuels de groupes armés proférant des menaces à l'encontre de la population ont toutefois été rapportés.

Aucun déplacement massif de population n'a été observé durant cette période, à l'exception de l'installation de déplacés peuls en provenance du Soudan du Sud dans le village de Barama 2. D'autres personnes déplacées vivent également au sein de familles d'accueil et sont intégrées aux communautés locales. L'absence de groupes armés établis dans la commune contribue globalement au maintien d'un climat sécuritaire relativement stable.



Planification du développement

Secteur 1 et 2 de la commune de
Vougba-Balifondo



Planification du développement

Dans le cadre des évaluations menées par l'initiative AGORA dans les secteurs 1 et 2 de la commune de Vougba-Balifondo, les besoins relatifs à l'éducation et à la santé ont été identifiés comme les priorités majeures de la commune en matière d'accès aux services sociaux de base. Ces priorités ont été exprimées de manière récurrente par les autorités locales et les membres des communautés impliqués dans les différents échanges. Elles ont par ailleurs été confirmées lors des ateliers de restitution et de validation des résultats, au cours desquels un consensus s'est dégagé autour des priorités suivantes :

Priorité 1. Education / Santé

Priorité 2. Eau, hygiène et assainissement

Priorité 3. Marché

Cependant, dans le secteur 3, la priorité principale porte sur le développement du marché, en particulier la réhabilitation des infrastructures routières, y compris les ponts, ainsi que la mise en place d'un marché local. L'ordre de priorité des besoins a été défini et validé lors des ateliers de restitution et de validation des résultats, comme suit :

Priorité 1 : Mise en place du marché et réhabilitation des infrastructures routières

Priorité 2 : Education

Priorité 3 : Santé

Education¹⁶

Dans les établissements scolaires de la commune, seuls les maîtres-parents¹⁷ assurent actuellement l'enseignement. Il apparaît nécessaire d'augmenter leur effectif, de renforcer périodiquement leurs capacités et de prévoir une prise en charge mensuelle comprise entre 25 000 et 30 000 XAF afin de soutenir leur motivation.

L'amélioration des conditions d'apprentissage requiert la dotation des écoles en matériel didactiques et équipements scolaires, notamment : livres et manuels officiels, tables-bancs, craies, fournitures de bureau, tableaux, instruments géométriques et géographiques, ainsi qu'équipements d'éducation physique et sportive.

En complément du renforcement des capacités des maîtres-parents, l'affectation d'enseignants qualifiés dans la commune est nécessaire pour garantir la qualité des enseignements. Des appuis en tableaux et tables-bancs sont également requis.

Plusieurs écoles installées dans des hangars traditionnels dans les secteurs 1, 2 et 3 nécessitent une reconstruction en bâtiments durables, suivant le modèle standard de trois salles de classe et un bureau. La construction de latrines et de points d'eau dans chaque établissement est également indispensable. Il apparaît également indispensable que chaque école primaire dispose de classes préscolaires intégrées, afin d'assurer une continuité cohérente et structurée du parcours éducatif.

Un collège a été instauré dans la commune et abrité dans l'école de Mbalazimé, qui ne dispose pas encore de bâtiment formel. Il serait important de le relocaliser dans un endroit plus approprié, notamment à travers la construction d'un bâtiment durable qui lui est dédié. Son implantation est envisagée dans le secteur 1, au village Mbalazimé. Cette infrastructure devrait être accompagnée de latrines et de points d'eau. La construction de logements pour les directeurs d'école est également souhaitée afin de favoriser leur maintien en poste.

Les besoins complémentaires incluent la construction d'un centre de formation polyvalent.

Enfin, plusieurs infrastructures nécessitent une réhabilitation complète, notamment l'école d'Aguissorseck (toiture, portes, peinture), un bâtiment de l'école de Barama, deux bâtiments de l'école mixte de Vougba (secteur 3) et le centre d'alphabétisation de Zaloua.

¹⁶ Ces priorités avaient été identifiées par les communautés et autorités locales lors des ateliers de planification.

¹⁷ Les maîtres-parents sont les membres de la communauté/parents d'élèves qui se sont portés volontaires pour dispenser les cours dans les établissements scolaires par manque d'enseignants qualifiés.

Priorité 1 : Appui aux maîtres-parents et dotation de matériel didactique

Activités à mener

Affectation d'enseignants qualifiés dans la commune, augmentation d'effectif, renforcement de capacités et prise en charge mensuelle des maîtres-parents à un montant compris entre 25 000 et 30 000 XAF afin de favoriser leur motivation et leur maintien en poste.

Dotation en matériel didactique et en équipements scolaires, notamment les manuels officiels, les tables-bancs, les tableaux, les craies, les fournitures de bureau, les instruments géométriques et géographiques, ainsi que les équipements d'éducation physique et sportive.

Affectation d'enseignants qualifiés dans la commune.

Stratégies et acteurs

Le renforcement des capacités des membres des bureaux des APE est nécessaire afin d'assurer la surveillance et la protection du matériel distribué. Il est également indispensable de mettre en place une bonne gestion du matériel didactique, notamment par la réglementation de l'utilisation des livres, des craies, des stylos et des instruments mathématiques par les directions des écoles et les associations de parents d'élèves.

Par ailleurs, l'inspection académique, l'UNICEF et les ONG internationales ont été identifiés comme acteurs clés pour la formation des enseignants ainsi que pour la dotation en équipements et en matériels didactiques.

Echéances

La formation et la prise en charge des maîtres-parents : juin - juillet

La dotation en matériel didactique et en équipements scolaires : septembre - octobre

Priorité 2 : Construction des infrastructures scolaires et d'un collège

Activités à mener

Transformation des hangars traditionnels en bâtiments durables, notamment un bâtiment de 4 portes dont 3 salles de classe et 1 bureau dans les établissements suivants :

- Samba-Mbagaia 2,
- Maternelle de Mbalazimé 3,
- Makembé,
- Batimbilika,
- Bombi-Kéma.
- Zobé-Mbari,
- Balifondo,
- Fodé.

Stratégies et acteurs

Identifier des entreprises qualifiées au niveau de la capitale et recruter des ouvriers locaux pour les travaux de construction des écoles. Assurer une bonne gestion des matériaux de construction en évitant les détournements, en les entreposant correctement et en les surveillant tout au long des travaux. Favoriser une bonne collaboration entre la population et les acteurs d'aide. Un suivi rigoureux de la mise en œuvre par les autorités locales.

Afin de garantir la durabilité de ces infrastructures, il serait souhaitable que les constructions soient faites avec des matériaux de bonne qualité comme des briques, ciment, tôles, sables, chevrons, moellons, etc.

Echéances

Les travaux de construction et/ou réhabilitation des écoles, points d'eau et latrines : janvier

Priorité 3 : Réhabilitation de certaines infrastructures scolaires

Activités à mener

Les réhabilitations concernent:

- L'école Aguisorseck: la toiture, les portes et la peinture,
- Un bâtiment au niveau de l'école Barama,
- Deux bâtiments au niveau de l'école mixte de Vougba,
- Le bâtiment du centre d'alphabétisation situé au village Zaloua.

Stratégies et acteurs

Le renforcement des capacités des membres des bureaux des APE est nécessaire afin d'assurer le suivi des travaux de construction et de réhabilitation des infrastructures. Une collaboration étroite entre les chefs de village et les membres des APE est également essentielle pour garantir un contrôle efficace et une bonne exécution des travaux.

Les ouvriers qualifiés, notamment les maçons, ont été identifiés pour appuyer les ingénieurs dans les travaux de construction et de réhabilitation des infrastructures, en particulier les bâtiments scolaires, les blocs de latrines et l'installation de points d'eau dans les écoles.

Echéances

La période de réhabilitation des bâtiments scolaires : mars - juin



Santé

Dans les secteurs 1 et 2 de la commune de Vougba-Balinfondo, les infrastructures sanitaires existantes comprennent le centre de santé de Mbalazimé, qui constitue le centre de référence de la commune, ainsi que les postes de santé de Yongossaba, Batimbilika et Makémbé. Ce dernier, issu d'une initiative communautaire des habitants des villages Makémbé 1, 2, 3 et 4, n'est pas encore fonctionnel en raison de l'achèvement partiel du bâtiment et de l'absence d'équipements, de médicaments et de personnel. On y trouve également un poste de santé privé dans le village d'Aguissorseck, qui ne bénéficie d'aucun appui du district sanitaire de Bangassou ni des partenaires. Le secteur 3 dispose uniquement du centre de santé de Vougba.

Ces structures sont placées sous la gestion du ministère de la Santé et de la Population à travers le district sanitaire de Bangassou.

Priorité 1 : Réhabilitations des établissements sanitaires, renforcement de capacité des personnels soignants

Activités à mener

Les réhabilitations suggérées concernaient toutes les structures sanitaires de Yongossaba, Batimbilika, Makémbé et Aguissoseck. Il s'agit notamment des travaux d'aménagement et l'élargissement des bâtiments, de travaux de peinture, d'électricité, de rénovation de la toiture, et des plafonds.

La construction d'une zone à déchets (incinérateur) au niveau des structures de Mbalazimé et de Yogossaba.

Affectation de personnels qualifiés et en renforcement de capacité des personnels soignants sur les thématiques proposées suivant : Les techniques de soins, l'éthique et la déontologie professionnelle, le secourisme, les soins curatifs, les techniques d'accouchement.

Centre de santé de Vougba : La réhabilitation de la toiture et de l'électricité, la construction d'un hangar externe et des salles d'hospitalisation, la construction des latrines et douches modernes au niveau de la maternité (un bloc de 3 pour chaque type d'infrastructure).

Stratégies et acteurs

Il est recommandé de renforcer les capacités des membres des COGES sur leurs rôles et responsabilités. Les personnels des FOSA doivent également être renforcés sur l'accueil et à l'orientation des patients, la permanence du service de garde devra aussi être assurée.

Les principaux acteurs identifiés sont :

Les ouvriers qualifiés et/ou non qualifiés pour aider à la construction et réhabilitation des structures sanitaires ;

Le district sanitaire et le COGES pour la formation/renforcement de capacités des personnels soignants ;

Les autorités communales, les autorités locales et les leaders communautaires (les représentants de l'OFCA et de la jeunesse) pour intégrer les comités de gestion et assurer le suivi des réalisations.

Echéances

Le renforcement de capacités et prise en charge du personnel soignant : février - mars

La réhabilitation : mars - avril

L'affectation du personnel qualifié est sollicitée : immédiat

La réhabilitation des toitures et de l'électricité : décembre

Priorité 2 : Dotation en médicaments et équipements biomédicaux

Activités à mener

Les dotations concernent les structures sanitaires de tous les 3 secteurs de la commune en :

Médicaments essentiels génériques, équipements biomédicaux (lits, tables d'accouchement, kits d'accouchement, brancards, kits d'hygiène, ...) et équipements de laboratoire, surtout pour le nouveau poste de santé construit au village Makémbé, doter les FOSA avec des réfrigérateurs pour la conservation des médicaments et former le personnel sur l'utilisation de ces appareils.

Plutôt un triporteur avec matelas.

Renouvellement des radios de communication.

Stratégies et acteurs

Les principales stratégies à mettre en œuvre seraient le renforcement des capacités des membres du COGES sur la bonne gestion des médicaments et équipements médicaux, ainsi que la sensibilisation des communautés sur les cibles des gratuités des soins.

Concernant les acteurs, le gouvernement, les organisations internationales et d'autres acteurs extérieurs ont été identifiés pour les dotations.

Echéances

La dotation en médicaments, équipements et matériels biomédicaux : mars - mai

La dotation en triporteur : immédiat

Priorité 3 : Construction des nouveaux centres/postes de santé dans la commune

Activités à mener

Les endroits identifiés pour les nouvelles constructions :

- Une maternité au niveau du centre de santé de Mbalazimé et son équipement en matériels adéquats pour les accouchements.
- Construction et équipement des postes de santé de secours dans le secteur 3.

Stratégies et acteurs

Selon les autorités et membres de la communauté, pour que ces infrastructures soient durables, les travaux de construction nécessiteraient l'utilisation des matériaux durables.

Le suivi des travaux devra être assuré par les COGES, en collaboration avec les autorités communales, les autorités locales et les leaders communautaires (les représentants de l'OFCA et de la jeunesse).

Echéances

La construction de la maternité est planifiée : mars - avril

Les travaux de construction du hangar externe à Vougba, des salles d'hospitalisation et postes de santé de secours : janvier



Eau

Le plus grand souhait des habitants de la commune était la réhabilitation ou l'aménagement de tous les points d'eau en panne ou devenus inutilisables, surtout dans les villages qui présentent d'importants besoins en eau. Il est ressorti des constats effectués que les équipements et les pièces d'usure sont les tuyaux en PVC, les tringles, les segments, les coupelles et les pompes. Par ailleurs, un faible débit d'eau a été observé dans certains forages, principalement en raison du fait que ceux-ci n'atteignent pas la nappe aquifère.

Priorité 1 : Aménagement, réhabilitation des anciens points d'eau existants (y compris les sources), redynamisation et renforcement des capacités des comités de gestion des points d'eau

Activités à mener

Les villages identifiés comme prioritaires pour la réhabilitation des points d'eau sont :

- Aguiorseck,
- Barama 1,
- Barama 2,
- Bazouma,
- Kippa,
- Mbalazimé,
- Mbrenge,
- Vougba 1,
- Vougba 2,
- Zobé-Mbari 1.

Mettre en place des comités de gestion pour chaque point d'eau construit serait afin assurer le bon usage et la pérennité des ouvrages.

Stratégies et acteurs

La stratégie proposée pour la réussite des activités serait l'utilisation des matériels de bonne qualité (les moellons, le ciment, le sable, chlore, le fer à bétons, les manivelles et les tuyaux PVC) pour garantir la durabilité des ouvrages réalisés. La construction des clôtures autour des points d'eau a été également recommandée.

La redynamisation des comités de points d'eau et la formation des artisans réparateurs. Concernant les acteurs, il existe d'une part des ouvriers qualifiés dans la commune (maçons et puisatiers) pour les travaux de réhabilitation, d'autre part les autorités locales et leaders communautaires pour le suivi des réalisations.

La direction régionale de l'hydraulique et l'ANEA ont été identifiés pour la fourniture des pièces adéquates, la formation des acteurs communautaires et assurer le suivi de la mise en oeuvre.

Echéances

Les travaux de réhabilitation et aménagements des points d'eau : janvier- mars
Formation des comités de gestion des points d'eau : mai

Priorité 2 : Construction de nouveaux points d'eau dans la commune

Activités à mener

Les villages identifiés comme prioritaires pour la construction de nouveaux points d'eau sont :

- Aguissoseck,
- Barama 2,
- Bazouma,
- Mbrenga,
- Bangazi,
- Bapoli,
- Makémbé 2,
- Batimbilika,
- Balifondo 1,
- Balifondo 2,
- Fodé,
- Bombi-Kéma.

Stratégies et acteurs

La stratégie à adopter est d'organiser des séances de formation des capacités à l'endroit des comités de gestion des points d'eau et des artisans réparateurs et de les doter en caisses à outils pour le dépannage des points d'eau.

Echéances

Construction des nouveaux points d'eau : février - mai

Priorité 3 : Mise en place de comité de gestion des points d'eau et dotation en matériels

Activités à mener

Mettre en place des comités de gestion pour chaque point d'eau construit serait afin assurer le bon usage et la pérennité des ouvrages.

Construire un magasin de pièces de rechange.

Stratégies et acteurs

Une fois mis en place, les comités de gestion des points d'eau doivent être formés et dotés en fournitures de bureau pour le bon fonctionnement. La dotation des comités en mégaphones (pour les sensibilisations) et avec caisses à outils (standard et spéciale) seraient nécessaire pour le dépannage des forages.

Construction d'un magasin de pièces de rechange.

Echéances

Mise en place et la formation des comités de gestion des points d'eau : mai



Hygiène et assainissement

Les échanges communautaires ont mis en évidence qu'une part importante des ménages de la commune ne disposait pas de latrines familiales. Des activités d'Assainissement Total Piloté par la Communauté (ATPC) seraient nécessaires afin de sensibiliser et mobiliser la communauté pour qu'elle prenne conscience des risques sanitaires et décide elle-même d'agir pour améliorer les conditions d'hygiène et mettre fin à la défécation à l'air libre.

Il a été également recommandé d'implanter les latrines communautaires dans plusieurs lieux publics de la commune. L'absence de dispositifs de lavage des mains est constatée au niveau des latrines institutionnelles, justifiant l'intégration systématique de kits de lavage des mains, y compris le savon, à proximité de chaque installation.

Des besoins d'appuis en produits de nettoyage des latrines ont été aussi évoqués. Il s'agit notamment de : raclettes, balais, gants, bottes, détergents, (chlore, javel), brouettes, pelles, râtaux, cache-nez.

En vue d'assurer un bon assainissement dans la commune, il a été recommandé d'installer des bacs à ordures dans les marchés fonctionnels de la commune, ainsi que dans les structures de santé et les écoles, en privilégiant des fûts métalliques disponibles sur les marchés de Bangassou et de Bangui. Par ailleurs, des actions de sensibilisation à l'hygiène ont été jugées essentielles pour assurer la salubrité des villages et des services sociocommunautaires.

Priorité 1 : Sensibilisation de la communauté sur l'ATPC

Activités à mener

Sensibilisation de la population sur l'importance des bonnes pratiques d'hygiène à travers le système de l'assainissement total piloté par la communauté.

Stratégies et acteurs

La stratégie proposée est de distribuer des dalles conformes aux formats des fosses creusées pour les latrines familiales et surtout impliquer les ouvriers locaux dans la confection de ces dalles. Il serait aussi important d'organiser des campagnes de sensibilisation sur l'hygiène à l'endroit des communautés.

La stratégie proposée est de sensibiliser la communauté sur la pratique réelle d'ATPC afin que chaque ménage prenne l'initiative de la construction des latrines. La mairie et les leaders communautaires (les représentants de OFCA et de la jeunesse) sont disposés à faire les sensibilisations et le suivi des activités.

Echéances

Appuis pour la construction des latrines familiales ont été planifiés : mars-avril
Sensibilisations : continue

Priorité 2 : Construction des latrines communautaires et installation des dispositifs de lavage des mains

Activités à mener

Les lieux publics identifiés pour la construction des latrines communautaires sont, notamment, les écoles, les formations sanitaires, les terrains de football et les marchés de Mbalazimé (secteur 1) et de Yongossaba (secteur 2), selon un modèle standard de deux blocs de deux latrines à chaque endroit.

Installer des dispositifs de lavage des mains à côté de chaque latrine construite.

Dotations en produits de nettoyage des latrines, notamment : raclettes, balais, gants, bottes, détergents, (chlore, javel), brouettes, pelles, râpeaux, cache-nez.

Stratégies et acteurs

Définir des critères d'identification des ingénieurs.

La réalisation des ouvrages devrait se faire avec des matériaux durables tels que les moellons, le ciment, le sable et les dalles en béton afin de garantir leur durabilité.

Mettre en place des mécanismes efficaces pour garantir une gestion rigoureuse et optimale des matériels d'hygiène et d'assainissement par les autorités locales.

Assurer l'utilisation responsable des produits reçus (nettoyage régulier des latrines).

Mettre en place et former des hygiénistes pour les centres de santé ainsi que des clubs d'hygiène scolaires.

Il y a des ouvriers maçons dans la commune pour la construction des latrines et les leaders communautaires pour le suivi des réalisations.

Echéances

Construction des latrines communautaires : avril - mai

Les installations devront se faire automatiquement après les constructions.

La dotation en produits d'entretien : continue.

Priorité 3 : Installation des bacs à ordures et sensibilisation sur l'hygiène et l'assainissement.

Activités à mener

Installation des fûts métalliques au sein des structures fonctionnelles de la commune, plus précisément les marchés, écoles, formations sanitaires.
Creation d'un dépotoir d'ordures dans la commune.

Stratégies et acteurs

Il est de la responsabilité de la mairie de mettre en place d'un comité pour le suivi des installations des bacs à ordures afin d'éviter les cas de vols et de détournement du matériel.

Identifier un lieu de décharge des ordures.

Il existe des personnes valides dans la commune pour l'installation des bacs à ordures ; les leaders communautaires sont disposés à faire les sensibilisations pour le bon usage des bacs qui seront installés.

Echéances

L'installation des bacs à ordures : continue



Commerce et marchés locaux

En ce qui concerne les marchés, les priorités étaient orientées vers la construction d'infrastructures durables, incluant des étalages pour les marchandises sur les deux marchés existants. Des besoins en boutiques (kiosques) et en dépôts de stockage y ont également été relevés. Par ailleurs, la création de nouveaux marchés modernes a été identifiée comme nécessaire dans les villages d'Aguissorseck, Batimbilika et Vougba, principal pôle d'animation du secteur 3 et site d'implantation du centre de santé, afin de faciliter l'accès des accompagnants des patients hospitalisés. La communauté de Vougba a sollicité en plus de la construction du marché, l'installation de machines de transformation des produits agricoles et d'élevage.

La réhabilitation de certains axes routiers et ouvrages de franchissement (points) a été identifiée comme un levier essentiel pour améliorer l'acheminement régulier des marchandises vers la commune et un facteur clé pour le bon fonctionnement des activités commerciales.

Du point de vue commerce, le renforcement des capacités des commerçants en éducation financière a été identifié comme nécessaire pour améliorer la gestion des fonds de commerce et soutenir le développement des activités économiques locales. Par ailleurs, la mise en place d'un système de microcrédit a été jugée importante pour le bon fonctionnement du commerce dans la commune. A cet effet, un appui à la structuration du système d'épargne communautaire existant (AVEC), notamment par la mise en place d'un bureau et un accompagnement technique, a été suggéré. L'ouverture d'agences bancaires à Bangassou a également été évoquée afin de faciliter l'accès des commerçants aux crédits.

Priorité 1 : Construction des infrastructures sur les marchés de la commune

Activités à mener

Construction des hangars et étals sur les marchés de Mbalazimé et Yongossaba.

Implantation de nouveaux marchés dans les villages Aguisorseck, Batimbilika et Vougba.

Stratégies et acteurs

Assurer la gestion et la protection des infrastructures et des biens du marché.

Sensibilisation sur la création du marché et la fixation des prix des articles, afin d'attirer les acheteurs dans le secteur 3.

Les principaux acteurs identifiés étaient : Des ouvriers sont disponibles dans la localité pour appuyer des travaux de construction et réhabilitation des routes et marchés.

La mairie a été identifiée pour l'harmonisation des prix des produits agricoles et la sensibilisation communautaire sur l'hygiène et la gestion des marchés.

Echéances

Construction des infrastructures sur les marchés : février ou mars

Construction du marché : immédiat



Priorité 2 : Réhabilitation des routes et des ponts

Activités à mener

L'axe prioritaire concerné pour la réhabilitation est celui de Bangassou–Fodé. En ce qui concerne les ponts, des besoins de réhabilitation ont été relevés sur :

- Pont situé sur l'axe d'Aguissorseck avant le village Boundou (secteur 1),
- Dans le village de Sanguia sur l'axe Vougba,
- Le pont menant au village Bandoufou (secteur 2),
- Pont situé à l'entrée du village Yongossaba 1 (secteur 2),
- Tous les ponts du secteur 3.

Stratégies et acteurs

Organiser des travaux à haute intensité de main-d'œuvre (THIMO) et recruter la main-d'œuvre au niveau local avec rotation.

Echéances

Réhabilitation des routes et des ponts : janvier - avril

Priorité 3 : Formation des commerçants sur la gestion financière et mise en place des systèmes de micro-crédit

Activités à mener

Structuration des activités et formation des commerçants.

Mise en place des systèmes de micro-crédits dans tous les 3 secteurs de la commune.

Stratégies et acteurs

Renforcer la structuration des associations de commerçants et de les former, tout en veillant au respect des délais de remboursement des crédits.

Former les commerçants en gestion financière.

Mettre en place de systèmes de microcrédit pour soutenir le développement durable des activités commerciales.

La Direction régionale du commerce celles des impôts, douanes, petites et moyennes entreprises ont été identifiées pour la formation des commerçants et la mise en place des micro-crédits.

Echéances

Formation des commerçants : février

Renforcement des systèmes de micro-crédits : avril - mai

LES ACTIVITES ECONOMIQUES

Agriculture

Le renforcement des capacités des membres des groupements en techniques culturales appropriées a été identifié comme une priorité, notamment en matière de bonnes pratiques agricoles et d'associations de cultures adaptées à un même champ. Des besoins en dotation de semences et d'outils agricoles de qualité ont également été relevés. Il a par ailleurs été souligné que la distribution des intrants devrait être alignée sur le calendrier agricole afin d'optimiser la production. Enfin, un appui à l'initiation à la culture attelée, la relance des cultures de rente telles que le café, le cacao, le palmier à huile, ainsi que les cultures maraichères ont été identifiés comme des leviers complémentaires pour améliorer la productivité agricole.

L'organisation de foires agricoles dans chaque secteur de la commune a été identifiée comme une stratégie pour attirer des acheteurs dans la commune et faciliter l'écoulement rapide des produits. Il a été proposé que ces foires se tiennent au moins une fois par an, après les récoltes, dans les villages disposant de magasins de stockage, à savoir Mbalazimé, Yongossaba et Vougba, avec un intervalle d'une semaine entre chaque localité.

En termes d'historique, il a été rapporté que certains acteurs ont appuyé par le passé les activités agricoles dans la commune. Ces acteurs se présentent comme suit:

- Acted : distribution des semences en 2016 ;
- CORDAID : distribution des semences en 2020, ;
- Mercy-Corps appuyé par PAM : distribution des semences en 2022-2023 ;
- World Vision : distribution des semences et outils en 2023-2024 ;
- La MINUSCA : distribution des semences aux groupements agricoles en 2024 ;
- Le projet CHINKO : distribution des boutures de manioc aux cultivateurs en 2021.

Priorité 1 : Formation des membres des groupements agricoles et dotation en intrants

Activités à mener

Renforcement des capacités des membres des groupements agricoles en domaines de :

Bonnes pratiques/techniques agricoles et les cultures associées et l'agroforesterie.

Dotations en intrants agricoles et meilleure qualité de semences (arachide, manioc, maïs, courge, riz, sésame).

Initiation à la culture attelée, la relance de la culture de rente (café, cacao) et la culture maraichère.

Stratégies et acteurs

Distribuer les intrants tout en respectant le calendrier agricole afin d'optimiser la production.

Acheter des semences au niveau local pour s'assurer de l'adaptabilité.

Créer des groupements agricoles dans le secteur 3.

Sensibiliser les cultivateurs à s'adapter au changement climatique et prévenir les risques des feux de brousses.

La direction régionale de l'agriculture et du développement rural, la mairie et la coordination des groupements agropastoraux ont été indiquée pour la reconnaissance et la structuration des groupements agricoles, l'organisation et la supervision des distributions.

Echéances

Formation et dotation :
annuelle



Priorité 2 : Construction de magasins de stockage des produits agricoles et aires de séchage

Activités à mener

Les endroits indiqués pour les constructions des magasins de stockages étaient :

- Village Mbalazimé dans le secteur 1 (un magasin de stockage) ;
- Village Yongossaba dans le secteur 2 (un magasin de stockage) ;
- Village Vougba dans le secteur 3 (un magasin de stockage).

Stratégies et acteurs

Construire des bâtiments en dur avec des tôles.

Les ouvriers/maçons sont présents dans la commune pour la construction des magasins de stockage des produits agricoles.

La direction régionale de l'agriculture et du développement rural, la mairie et la coordination des groupements agropastoraux a été citées pour la supervision des travaux de construction.

Echéances

Travaux de construction des magasins stockage : mars



Priorité 3 : Organisation des foires agricoles dans la commune

Activités à mener

Planification et organisation des foires agricoles dans tous les trois secteurs de la commune.

Stratégies et acteurs

Organiser les foires successivement dans chacune des trois secteurs de la commune, précisément à côté de chaque magasin de stockage construit.

Les acteurs identifiés pour l'organisation et la supervision des foires agricoles étaient la mairie et la coordination des groupements agropastoraux.

Echéances

Foires agricoles : février - avril



Elevage

Le renforcement des capacités des éleveurs locaux en techniques d'élevage a été identifié comme une priorité, notamment en matière de pratiques vétérinaires telles que l'amélioration de la ventilation des abris, l'alimentation appropriée et le dépistage précoce des maladies. Des besoins en dotation d'animaux ayant atteint l'âge de sevrage ont également été relevés afin d'assurer leur survie et leur adaptation. Les espèces concernées incluent les cabris, les moutons et la volaille, notamment les poulets et les canards, avec un appui attendu du projet Chinko et d'autres partenaires humanitaires.

La construction et l'équipement d'une pharmacie vétérinaire au niveau communal ont été mentionnés comme nécessaires pour assurer une meilleure gestion de la santé et du bien-être animal. Par ailleurs, la présence permanente d'un service technique d'élevage, tel que l'ANDE, a été jugée essentielle pour un encadrement adéquat et durable des activités du domaine.

Des appuis à la construction d'enclos ont été aussi sollicités comme afin d'éviter la divagation des animaux, notamment à travers la fourniture de matériaux et d'équipements tels que les grilles, les tôles, les mangeoires, les abreuvoirs, les brouettes et les bottes.

Les appuis reçus par le passé dans le domaine de l'élevage se présentent comme suit :

- CORDAID : dotation des éleveurs en couples de caprins en 2021.
- WORLD VISION : distribution de volailles en 2023-2024.
- MINUSCA : formation des éleveurs et dotation en cash pour l'achat d'animaux.

Priorité 1 : Formation des éleveurs et dotation en espèces animales

Activités à mener

Renforcement des capacités des éleveurs locaux en techniques d'élevage et en pratiques vétérinaires telles que l'amélioration de la ventilation des abris, l'alimentation appropriée et le dépistage précoce des maladies.

Dotation des éleveurs en espèces animales.

Stratégies et acteurs

Identifier les groupements éligibles et procéder à la formation.

Dotation des éleveurs en géniteurs afin de garantir la durabilité de l'appui.

La coordination des groupements agropastoraux a été mentionnée pour l'identification des groupements éligibles à la formation, l'organisation et la supervision de tous les types d'appuis qui seront fournis aux éleveurs de la localité.

L'ANDE, la direction régionale de l'élevage et le chef de secteur d'élevage ont été identifiés pour la formation des éleveurs.

Le projet Chinko et les autres partenaires au développenet ont été cités pour les dotations en géniteurs.

Echéances

La formation des éleveurs : mars - mai

La Dotation des éleveurs en espèces animales (géniteurs) : mai



Priorité 2 : Construction et équipement d'une pharmacie vétérinaire

Activités à mener

Construction et équipement d'une pharmacie vétérinaire dans la commune.

Installation d'une représentation de service technique d'élevage (ANDE) dans la commune.

Stratégies et acteurs

Bien vérifier la qualité des produits vétérinaires (vaccins) avant d'administrer aux bêtes pour éviter des cas de morts ;

Respecter le calendrier vaccinal des animaux.

La Direction régionale de l'élevage et l'ANDE sont les structures citées pour le suivi de ces processus d'appuis.

Echéances

Construction et équipement d'une pharmacie vétérinaire : permanente

Priorité 3 : Appui à la construction des enclos

Activités à mener

Fournir des appuis aux éleveurs pour la construction des enclos afin d'éviter que les animaux ne soient laissés en divagation.

Stratégies et acteurs

Doter les éleveurs en matériaux de construction tels que les grilles, les tôles, les mangeoires, les abreuvoirs, les brouettes et les bottes.

La coordination des groupements agropastoraux a été indiquée pour l'organisation et la supervision de tous les types d'appuis qui seront fournis aux éleveurs de la commune.

Echéances

Construction des enclos : permanente



LIENS UTILES DE L'EVALUATION

- ❖ [AGORA RCA AGORA Phase 2 - Termes de Référence de la recherche \(2025\)](#)
- ❖ [AGORA RCA AGORA Phase 2 - Plan d'analyse de données \(2025\)](#)
- ❖ [AGORA RCA AGORA Phase 2 - Grille de saturation \(2025\)](#)
- ❖ [AGORA RCA Phase 2 - Données Quantitatives](#)
- ❖ [AGORA RCA Budget](#)